



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 19 — 2007

Séance

du vendredi 21 décembre 2007

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Nathalie Barthoulot, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle de suppléants
3. Questions orales
4. Election d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances
5. Election d'un membre de la commission des affaires extérieures et de la réunification
6. Election du président de la commission des affaires extérieures et de la réunification
7. Election d'un remplaçant de la commission de la santé
8. Elections au Parlement
 - 8.1. Président du Parlement
 - 8.2. Premier vice-président
 - 8.3. Deuxième vice-président
 - 8.4. Deux scrutateurs
 - 8.5. Deux scrutateurs suppléants
9. Elections au Gouvernement
 - 9.1. Présidente du Gouvernement
 - 9.2. Vice-président du Gouvernement
10. Arrêté fixant le traitement des membres du Gouvernement
11. Motion no 834
Pour l'octroi du droit de vote à 16 ans. Clovis Brahier (PS)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Sorvilier.)

1. Communications

La présidente : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Messieurs les observateurs, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs, chères familles, je vous salue toutes et tous bien cordialement et ouvre cette dernière séance de l'année avec un très grand plaisir et beaucoup d'émotion puisqu'il s'agit aussi de la dernière sous ma présidence. En cet instant, je suis partagée entre bonheur et tristesse... bonheur d'avoir pu mener de manière aussi agréable cette fonction relativement chronophage, mais tellement vivifiante, conjointement à mes autres obligations, notamment familiales et professionnelles et tristesse aussi de quitter cette fonction qui est, qui fut devrai-je bientôt dire, absolument passionnante. Bref, un peu de nostalgie, un peu de tristesse mais surtout beaucoup de bonheur d'avoir eu le privilège de présider le Législatif en cette année 2007.

Depuis notre dernière séance, notre quotidien a été bien animé mais la semaine passée a probablement été le point d'orgue du mois. Alors que personne n'avait envisagé un tel scénario, un véritable cataclysme s'est produit dans le paysage politique suisse avec la non-réélection du conseiller fédéral Christoph Blocher. Eveline Widmer-Schlumpf a été désignée par les Chambres fédérales puis a accepté, après réflexion, la fonction de conseillère fédérale. Il lui aura fallu du cran, de l'audace et du courage pour accepter cette noble et haute fonction si l'on songe aux pressions qu'elle a dû subir. Dans ce sens, je la félicite très chaleureusement pour son élection mais surtout pour la brillante démonstration d'indépendance qu'elle a manifestée à cette occasion.

Un petit clin d'œil historique maintenant... le 10 décembre 1907, soit il y a cent ans, le Code civil suisse était adopté. Il était l'œuvre de Virgile Rossel, éminent Jurassien de Tramelan, dont il convient de saluer le travail. Ce patriote engagé avait d'ailleurs eu ce très joli mot pour le Jura : «Si mon petit pays qui se cache dans l'herbe n'a point de fier sommet, ni de ville superbe, si parfois on en parle avec un air moqueur, moi je l'ai et je le vois par les yeux de mon

cœur». Vous en conviendrez, cette citation est toujours d'actualité.

Actualité plus immédiate maintenant avec, comme à l'accoutumée, un bref survol des événements auxquels j'ai eu le très grand plaisir d'assister ou de prendre part, sur notre territoire cantonal ou à l'étranger.

- Le 30 novembre dernier, participation à l'inauguration de la demi-jonction entre Choindez et Moutier. Cette manifestation revêtait un caractère symbolique fort, celui de créer un lien supplémentaire, un rapprochement facilité entre le nord et le sud, même s'il fut qualifié de lien «bitumeux» par certains.
- Remise des prix du Championnat jurassien des sports motorisés le 1^{er} décembre où des pilotes de voitures, de karting ou encore d'autocross ont été félicités pour leurs performances lors du championnat 2007.
- Dimanche 2 décembre, concert de l'orchestre de la ville de Delémont qui fêtait ses 85 ans d'activité.
- Du jeudi 6 au dimanche 9 décembre, déplacement en Belgique avec le Comité mixte où les thèmes des structures sports-arts-études, de la gastronomie comme facteur de développement économique et de la situation politique de nos pays respectifs ont été abordés. Un déplacement fort intéressant et très enrichissant qui a nous a permis de faire un certain nombre de comparaisons tout à fait pertinentes.
- Mercredi 12 décembre, inauguration de la plate-forme douanière de Boncourt. Une très belle réalisation architecturale en soi mais une réalisation qui nous démontre aussi que l'intégration de la Suisse dans l'Union européenne, ce n'est pas franchement pour demain.
- Et avant-hier enfin, ma dernière représentation officielle avec la cérémonie d'assermentation de nouveaux aspirants policiers en l'église des Jésuites à Porrentruy.

J'ai eu hier le plaisir hier d'être invitée dans l'émission «les matinales» sur RFJ. Un moment très sympathique et convivial au cours duquel les journalistes ont procédé à une attribution symbolique de prix récompensant des questions orales jugées cocasses. Pascal Prince du groupe PCSI remporte le «coidgte» de bronze; le «coidgte» d'argent est décerné à Frédéric Lovis, toujours du groupe PCSI, et le «coidgte d'or» à Pierre Lièvre du groupe PDC. Félicitations à ces trois collègues ! (*Applaudissements.*)

Venons-en plus sérieusement maintenant aux communications relatives à l'ordre du jour. Lors de la dernière séance, il y a eu une erreur dans le traitement du rapport du Gouvernement au Parlement sur les motions et les postulats. En effet, le classement du postulat no 223 a été refusé par le Parlement alors même que le Gouvernement avait rédigé le rapport requis. Dans ce sens, il ne pouvait donc pas être refusé et le Bureau a ainsi pris la décision d'accepter son classement. Donc, le postulat no 223 est définitivement classé.

Concernant l'ordre du jour, je vous rappelle que le Bureau l'a un tout petit peu modifié et que le point 18 du Département de l'Environnement et de l'Équipement sera traité après le point 11. Nous avons en effet estimé qu'il était plus opportun que le débat sur le troisième rail puisse avoir lieu sur un point précis de l'ordre du jour et non pas au cours de la discussion relative au plan financier et au budget.

Je vous rappelle également qu'il y aura une seule entrée en matière pour le plan financier et le budget 2008, ce dernier étant une émanation du plan financier 2008-2011.

Il y aura également un seul traitement pour les points 22 à 27 de l'ordre du jour étant donné qu'ils concernent la même matière. Toutefois, un vote séparé sur chaque motion aura lieu.

J'espère que cette manière de faire vous conviendra. Les communications étant terminées, je vous propose de poursuivre notre ordre du jour avec le point 2, soit celui en lien avec la promesse solennelle de deux députés suppléants.

2. Promesse solennelle de suppléants

La présidente : Par deux arrêtés gouvernementaux datés du 4 décembre 2007, le Gouvernement a pris acte tout d'abord de l'élection de Monsieur le député suppléant Eric Dobler au rang de député titulaire en remplacement de notre collègue Anne Seydoux, démissionnaire au 19 novembre en raison de son élection au Conseil des États. Nos sincères félicitations pour cette belle promotion et je crois qu'on peut l'applaudir. (*Applaudissements.*)

Pour reprendre la place de député suppléant laissée vacante par Monsieur Eric Dobler, Jean-Luc Fleury, de Courroux, qui fut par ailleurs déjà notre collègue lors de la législature passée, a accepté de reprendre le siège.

En ce qui concerne le groupe UDC et pour reprendre la place de député suppléant laissée vacante par Monsieur le député Dominique Baettig suite à son élection au Conseil national, c'est Monsieur Damien Lachat, de Courroux également, qui a accepté de devenir suppléant.

Je prie donc Messieurs Fleury et Lachat de s'avancer devant la tribune présidentielle et je vous prie de vous lever.

Monsieur Fleury, Monsieur Lachat, je vais vous lire la promesse solennelle et, à l'appel de votre nom, je vous prie de me répondre «Je le promets» : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge».

M. Jean-Luc Fleury (PDC) : Je le promets.

M. Damien Lachat (UDC) : Je le promets.

La présidente : Je vous félicite très sincèrement et formule le vœu que votre mandat soit teinté de belles et riches satisfactions. Je crois qu'on peut aussi les applaudir et vous pouvez vous rasseoir. (*Applaudissements.*)

3. Questions orales

Chasse dans la forêt du Banné à Porrentruy

Mme Anne Roy-Fridez (PDC) : Samedi 27 octobre dernier, les sportifs qui effectuaient le parcours «Vita» ainsi que les promeneurs qui se trouvaient dans la forêt du Banné à Porrentruy ont été dans un premier temps quelque peu surpris de croiser à cet endroit chasseurs et chiens de chasse en pleine activité. Cette surprise s'est soudain transformée en une crainte bien légitime lorsqu'un coup de feu a retenti

au beau milieu de cet espace régulièrement fréquenté par un large public.

Cet événement, qui a particulièrement interpellé Monsieur le conseiller de ville Eric Pineau (il était présent dans cette forêt, accompagné de son jeune fils, au moment des faits), a fait l'objet d'une question écrite demandant à la commune de prendre les mesures nécessaires afin d'y interdire tout exercice de chasse à l'avenir.

Sans connaître, de manière précise, le cadre dans lequel les chasseurs sont autorisés à exercer leur activité, il semble pourtant inconcevable qu'un tel événement puisse arriver dans pareil endroit ! En effet, la forêt du Banné se trouve en bordure de ville, toute proche de la nouvelle école primaire, à proximité des terrains de football ainsi que de deux cabanes forestières. Ma question est la suivante : dans quel est le cadre général est autorisé l'exercice de la chasse et de quelle manière la population en est tenue informée ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : Effectivement, les chasseurs doivent respecter des règles bien précises pour la pratique de leur sport, c'est-à-dire qu'à moins de 200 mètres des habitations, la chasse est interdite. Et, là, je suis également de votre avis, Madame la Députée, ce n'est peut-être pas le meilleur endroit pour pratiquer la chasse. S'il faut maintenant mettre un gilet pare-balle pour aller faire du sport sur le parcours «Vita» dans les forêts jurassiennes, ce n'est pas une bonne solution.

La commission de la faune, qui fait des propositions au Gouvernement en matière de respect de la réglementation de la chasse, va se réunir au mois de janvier; nous allons examiner ce cas. J'ai d'ailleurs délégué un membre de l'Office des eaux et de la protection de la nature qui va présenter un rapport au Gouvernement et, s'il le faut – pas seulement sur ce site-là mais en principe sur les parcours «Vita» qui sont dans les forêts jurassiennes – on devra interdire la pratique de la chasse.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC) : Je suis satisfaite.

Pépinières d'entreprises et Société jurassienne d'équipement

M. Patrice Kamber (PS) : Le cinquième programme de développement économique, adopté par le Parlement, a permis la création d'outils susceptibles de dynamiser l'économie cantonale. L'un d'eux, la Société jurassienne d'équipement, a pour mission de favoriser la création de structures immobilières propices à l'installation d'entreprises novatrices, en permettant notamment la construction de pépinières d'entreprises sur les sites reconnus d'importance cantonale.

La zone d'activités régionale delémontaine, appelée aussi ZARD, constitue l'un de ces sites. Les crédits ayant été adoptés, la phase de réalisation des infrastructures a commencé. Ces travaux seront terminés en été 2008 déjà.

Il importe dès lors que la construction d'une pépinière d'entreprises puisse être coordonnée. Les premières sociétés à vocation industrielle qui correspondront aux critères d'implantation pourront s'y établir et lancer le processus de diversification vivement souhaité par tous les partenaires impliqués, notamment le Canton.

Or, si nous voulons permettre les implantations espérées et donner suite aux demandes qui arrivent, il importe que la

Société jurassienne d'équipement lance ses mandats d'avant-projets dès le début 2008. Les principaux partenaires, notamment les communes concernées, ne comprendraient en effet pas qu'en période de haute conjoncture, un décalage préjudiciable survienne entre la phase de la réalisation des infrastructures et celle de la construction des locaux prévus. Cette opération dépend étroitement du calendrier arrêté et de l'action menée par la Société jurassienne d'équipement qui doit profiter des conditions actuellement encore favorables.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement s'il est prêt à intervenir afin que la Société jurassienne d'équipement mette tout en œuvre pour lancer les études et assurer la construction d'une pépinière d'entreprises sur le site de la ZARD, dans les meilleurs délais, soit dès la fin des travaux d'infrastructure prévus en septembre 2008.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : La Société jurassienne d'équipement SA s'est donné comme objectif, pour 2008, de construire un bâtiment au Noirmont et d'étudier la réalisation des bâtiments de Porrentruy et de Delémont.

D'une manière générale, ces constructions seront étudiées l'année prochaine, en prenant en compte notamment la qualité de la localisation, le coût, le type d'activités à implanter et le potentiel du marché.

En ce qui concerne Delémont et selon les informations qui me sont régulièrement fournies par la Société jurassienne d'équipement SA, l'étude du projet sera réalisée au premier semestre 2008. A noter que cette société a demandé à Inodel SA, lors d'une séance de coordination le 6 novembre dernier à Courroux, en présence du Service de l'économie, de lui faire une offre concernant les terrains nécessaires à la construction. Pour l'heure, la Société jurassienne d'équipement n'a pas eu de nouvelles, Monsieur le Député, et c'est pourquoi votre intervention me surprend quelque peu puisque le programme a été clairement établi et communiqué à Inodel SA.

Il est procédé par étape, ainsi que vous le savez, car il s'agit de consolider au fur et à mesure le financement des projets. Ainsi que je l'ai déjà dit à maintes reprises, Monsieur le Député, je souhaite bien sûr que l'on puisse disposer aussi de ces infrastructures dans les meilleurs délais.

M. Patrice Kamber (PS) : Je ne suis pas satisfait.

Sites des filières de formation du tertiaire

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : Le 6 novembre dernier, le Gouvernement a décidé la création d'un groupe de travail afin de mener une étude relative à une nouvelle cartographie et une redistribution des sites de formation des niveaux secondaire II et tertiaire. L'objectif est d'inventorier les avantages et les inconvénients d'une concentration à Delémont des classes de formation tertiaire (HE-ARC et HEP-BEJU-NE) et de réfléchir au déplacement ou au regroupement de filières de formation du degré secondaire II entre Delémont et Porrentruy avec notamment le regroupement de la Division commerciale du CEJEF en un seul site sur le haut de la ville de Porrentruy.

Un des buts serait d'éviter la construction d'un nouveau bâtiment «En Dozière». On ne peut que féliciter la sagesse

du Gouvernement qui souhaite étudier tous les scénarios imaginables afin d'éviter cette nouvelle construction.

Dans ce contexte, j'ai été très surpris par un questionnaire distribué aux parents des étudiants de l'école de commerce. En effet, certaines questions sont étonnantes comme par exemple : «Si votre fils ou fille avait dû suivre les cours de l'Ecole de commerce dans une autre ville jurassienne que celle où il se trouve, lui auriez-vous conseillé un autre choix au moment de son inscription ?» ou encore : «Le lieu de formation a-t-il eu de l'importance lors du choix de la formation de votre fils ou de votre fille ?» Sans être devin, je peux vous dire que si l'on demande à quelqu'un si c'est un avantage d'avoir son lieu de formation à proximité de son domicile, je pense qu'il va répondre «oui». Ma question : dans quel but ce questionnaire a-t-il été distribué ?

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Le but exact, en fin de compte, je ne le sais pas en amont étant donné que j'ai également été surprise par l'envoi de ce questionnaire.

Comme vous l'avez relevé très justement, il est apparu opportun au Gouvernement d'étudier différents scénarios pour ce qui a trait à l'implantation des filières du CEJEF, en particulier des filières commerciales mais également de la division «santé-social-arts» pour non seulement regrouper pour avoir plus de cohérence mais aussi avoir une distribution des sites de formation dans le Jura entre Porrentruy et Delémont étant donné qu'il est opportun d'anticiper la réflexion sur le domaine du tertiaire et d'envisager le regroupement HEP-HE-ARC. D'ailleurs, au niveau de la HEP, pas plus tard qu'hier, mes collègues des cantons de Berne et de Neuchâtel sont entrés en matière sur cette réflexion.

Maintenant, je pense que le but en tant que tel est d'essayer d'obtenir des arguments pour mieux comprendre les flux d'étudiantes et d'étudiants. Par contre, où je suis perplexe, et je dois même dire critique, c'est sur la méthode, à savoir adresser un questionnaire sans contextualiser, sans mettre un courrier qui explique les enjeux de la réflexion parce qu'effectivement je crois qu'il n'y a pas lieu d'inquiéter les parents sur des lieux de formation. Et encore, on parle de Delémont et de Porrentruy. D'autre part, je pense qu'il est un peu particulier d'envoyer ce questionnaire sans en discuter avec la direction générale du CEJEF.

Maintenant, je crois qu'il n'y a pas lieu de polémiquer. Ce qui importe est de débattre sereinement, d'avoir la meilleure option possible pour les jeunes. Mais, je le répète, dans le Jura, dès qu'on parle de localisation, on a très vite des crispations alors qu'on est tous en train de dire qu'il faut faire revenir nos jeunes. Mais, pour revenir, il faut savoir partir et, à ce niveau-là, je pense que si, entre nos trois districts, on n'arrive pas à avoir une meilleure mobilité, il y a quelque inquiétude à avoir sur les ambitions qu'on peut mener.

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : Je suis satisfait.

Heures d'ouverture et absence de bénédiction à la plate-forme douanière de Boncourt

Mme Sabine Lachat (PDC) : La dernière inauguration de la plate-forme douanière de Boncourt-Delle, au demeurant magnifique ouvrage d'où l'on peut espérer une meilleure efficacité et un gain de temps considérable lors des passa-

ges à la frontière et réalisé grâce à l'excellente collaboration franco-suisse, fut un succès assuré.

Cependant, face à cette effervescence, un bon nombre de citoyens est demeuré quelque peu perplexe. La première incohérence du futur fonctionnement de la plate-forme douanière réside dans le fait que les horaires d'ouverture ne seront pas toujours convergents entre la France et la Suisse. On se demande si l'on n'aurait pas pu entamer des négociations afin de parer à une situation franchement irrationnelle.

Où l'on assiste à un nouvel esclandre, c'est lorsque la presse nous relate que le préfet du Territoire de Belfort refuse catégoriquement la bénédiction de la plate-forme tout en tonnant qu'il boycotterait l'inauguration cas échéant.

Sachant que le montant de la facture de ladite inauguration était de l'ordre de 35'000 francs à charge du Canton, que ce Parlement, dans sa majorité, a été favorable à l'introduction du christianisme dans la dernière loi scolaire, que la symbolique revêt une importance considérable car elle représente toute la dimension religieuse d'un pays, ne pouvions-nous pas faire valoir le droit à la bénédiction ? Dans ce contexte de suppression de geste symbolique dans l'ordre public sous prétexte de laïcité, pourquoi le Gouvernement s'est-il laissé imposer le diktat d'un invité ? Quelle attitude le Gouvernement va-t-il adopter à l'avenir quant à la bénédiction des ouvrages publics et peut-on donner l'espoir aux Suisses de voir cette plate-forme douanière bénie autrement qu'in petto ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement : En ce qui concerne la première question sur les heures d'ouverture, effectivement, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Je sais que les autorités douanières suisses sont toujours en négociation avec les autorités françaises pour coordonner les heures d'ouverture et, effectivement, il y a encore là du travail mais j'ai bon espoir qu'une solution soit trouvée.

Pour revenir à la problématique de la bénédiction, il faut alors peut-être faire un peu d'histoire. Le Gouvernement jurassien place beaucoup d'espoir dans cette plate-forme douanière en matière de développement économique, d'échanges avec nos amis français, en particulier avec la Franche-Comté, et il a jugé très utile de mettre sur pied cette manifestation qui, vous l'avez relevé Madame la Députée, a eu un grand succès : plus de 170 participants y ont porté présence, des présidents de région, des préfets, des directeurs généraux des douanes des deux côtés de la frontière, le Gouvernement in corpore. Donc, sur le fond, les relations sont assez ténues. Pour l'instant, nous travaillons à intensifier ces relations avec nos amis français.

Concernant la question de la bénédiction, il est vrai que, très tardivement, le préfet nous a informés que la France étant un Etat laïc, il ne pouvait pas participer à une manifestation où une bénédiction du bâtiment serait faite uniquement en présence d'un pasteur et d'un prêtre. A regret, j'ai accepté de renoncer à cette bénédiction parce qu'on ne voulait pas déclarer une guerre de religion avec nos amis français. D'autre part, on souhaitait que cette manifestation soit réussie.

Alors, rassurez-vous, Madame la Députée, nous allons prochainement – vous savez qu'on aime bien faire des inaugurations – en 2010, inaugurer le tronçon Boncourt-Bure et nous profiterons de cette manifestation pour bénir ce bâtiment.

Mme Sabine Lachat (PDC) : Je suis satisfaite.

Versements des salaires par le Service du personnel

M. Fritz Winkler (PLR) : On a récemment appris que le chef du Service du personnel avait été remercié. La suppléance est assurée à l'interne. Pourtant, des problèmes subsistent, notamment dans la gestion des salaires. Ainsi, des personnes sans lien aucun avec l'administration cantonale reçoivent des salaires ! Mis au courant, le Service du personnel persiste et verse le salaire indu le mois suivant encore ! Au contraire, des employés ne touchent pas la totalité de leur traitement ! Interpellé sur la question, le Service du personnel indique qu'il faudra attendre le mois suivant pour toucher la différence !

A chaque fois, le Service du personnel prétend d'un ton suffisant que l'erreur vient du service au sein duquel est engagé, ou prétendument engagé, l'employé en question. Mes questions au Gouvernement : qui vérifie que les salaires sont effectivement versés aux seuls employés ? En d'autres termes, comment la coordination est-elle assurée entre les différents services et le Service du personnel ? Peut-on m'assurer que ces problèmes sont ponctuels et que la nomination d'un nouveau chef permettra de mettre de l'ordre dans ce qui apparaît, d'un point de vue extérieur, comme un cafouillage dans la gestion des deniers publics ?

M. Philippe Receveur, ministre des Ressources humaines : Vous vous référez, Monsieur le Député, au récent départ du chef du Service du personnel, qui a démissionné je vous le rappelle, pour en déduire des conclusions qui sont fort heureusement erronées.

Dans l'administration jurassienne comme ailleurs, ce n'est pas le chef du Service du personnel (ancien ou futur, titulaire ou intérimaire) qui fait la paye à la fin du mois mais il existe une cellule administrative de collaborateurs spécialisés qui s'en charge très bien.

Vous portez, Monsieur le Député, un jugement critique sur le fonctionnement du Service du personnel qui, je vous l'affirme, ne mérite pas de tels propos. Ce service est connu au sein de l'administration pour sa rigueur, la compétence et la convivialité des personnes qui y travaillent.

Les faits que vous relevez portent sur une somme totale inférieure à 3'000 francs et concernent, il faut le souligner ici, trois personnes qui ont été engagées comme stagiaires (essentiellement des avocats stagiaires) pour quelques mois et qui ne sont donc pas, à ce titre, des employés réguliers de l'Etat. Pour de tels engagements, le Service du personnel se fonde sur les informations qu'il reçoit des services de l'Etat ou du tribunal concernés, qui engagent ce type de personnel. Vérifications effectuées, les indications fournies par ces deux unités administratives au Service du personnel contenaient des erreurs qui ont forcément été répercutées dans les paiements. Il faut ajouter que ces erreurs ont été corrigées immédiatement et que tout est rentré dans l'ordre, comme à l'accoutumée.

Il faut aussi savoir que ces employés concernés ont été contactés par le Service du personnel. Ils ont été informés de vive voix que leur bulletin de salaire contenait une erreur et que la correction serait portée sur le salaire suivant.

Je peux donc vous rassurer, Monsieur le Député. Ces problèmes, comme vous les appelez, sont ponctuels et ils

ne nécessiteront pas la nomination de toute urgence d'un nouveau chef au Service du personnel. Contrairement à ce que vous déclarez, un peu légèrement je dois bien l'avouer, il n'y a donc pas de cafouillage dans la gestion des deniers publics.

Enfin, pour éviter tout problème à l'avenir, je vous informe que le Service du personnel, un mois seulement après ces faits, a mis en place une procédure nouvelle pour l'annonce des engagements avec les unités qui forment les stagiaires.

Pour finir et pour répondre très concrètement à vos deux questions, je dirais que les salaires versés font l'objet de contrôles fréquents par le biais d'audits effectués, à intervalles réguliers, dans tous les services de l'Etat par le Contrôle des finances, qui souligne le professionnalisme du Service du personnel et qu'enfin la nomination d'un nouveau chef de service ne changera rien au mode de fonctionnement mis en place pour la gestion des salaires étant donné que l'efficacité de ce secteur donne toutes les garanties en matière de gestion des deniers publics.

Pour être complet en cette période de fêtes et n'oublier personne, je souhaite apporter mes meilleurs vœux à ces stagiaires, dont certains sont bien connus de vous. Merci de votre attention.

M. Fritz Winkler (PLR) : Je suis satisfait.

Lettre au personnel de l'Etat

M. Francis Girardin (PS) : Tous les employés de l'Etat jurassien ont reçu récemment leur fiche de salaire du mois de décembre, accompagnée d'une missive assez particulière et diversement appréciée... Je la comparerais volontiers à un bouquet de fleurs, bien emballé, dont le cœur cache un pétard ! Comparaison un peu violente peut-être, mais assez réaliste je crois, car c'est un mauvais mélange des genres.

L'emballage d'abord. Je cite : «Compétences, proximité, solidarité, jeunesse. Ces quatre mots clés sont le fil rouge du programme de législature 2007-2010. Ils vont guider nos actions dans les années qui viennent et nous permettre de relever ensemble le grand défi du développement institutionnel, démographique, économique et social du canton du Jura». Rien à dire sur l'emballage !

Les fleurs ensuite. Nouvelle lecture : «A l'aube d'une nouvelle année, le Gouvernement vous remercie sincèrement pour le travail accompli en 2007 et vous souhaite, chères collaboratrices, chers collaborateurs, ainsi qu'à vos proches un Noël lumineux et de belles Fêtes de fin d'année et que 2008 vous apporte joie, santé et bonheur». Nous ne pouvons que nous réjouir de l'estime que le Gouvernement adresse à ses collaboratrices et collaborateurs et du souci qu'il manifeste pour leur avenir.

Le cœur, le centre enfin. C'est le paragraphe le plus long de la lettre. Je me permets une dernière citation : «Un important volet de ce programme est consacré à la nécessité d'offrir aux institutions jurassiennes une «nouvelle jeunesse». Près de trente ans après l'entrée en souveraineté, il s'agit par exemple d'introduire de nouveaux outils de gestion, de moderniser le statut ainsi que les systèmes d'évaluation, de rémunération et de promotion des agentes et des agents de la fonction publique, d'évaluer la pertinence de

certaines prestations. En un mot, il s'agit de nous améliorer sans cesse, dans un état d'esprit positif et tourné vers l'avenir». Je ne vous demande pas d'expliquer aujourd'hui encore cette «nouvelle jeunesse» Monsieur le président du Gouvernement. Le Gouvernement parle des mesures qu'il va prendre dans la fonction publique à toutes les occasions, chaque fois qu'il le peut.

Ne pensez-vous pas au contraire, Monsieur le Ministre, qu'il faudrait séparer les genres et mettre les choses à leur juste place ? Laisser passer les (courts) moments de fêtes en toute sérénité et évoquer vos desseins explosifs le reste de l'année ?

La présidente : Monsieur le Député, est-ce que je peux vous demander de conclure s'il vous plaît !

M. Francis Girardin (PS) : J'y arrive. Ce serait contraire, je le sais, aux nouvelles méthodes de «management» (j'utilise volontairement cet anglicisme) mais il doit être aussi possible de rester fidèle à certaines valeurs !

M. Laurent Schaffter, président du Gouvernement : Chaque année, le Gouvernement rédige des vœux à son personnel. C'est tout à fait normal. Nous envoyons quelque 2'000 courriers accompagnés des vœux du Gouvernement. Aujourd'hui, sur les 2'000, j'apprends qu'un n'est pas satisfait. Je n'ai pas eu de retour sur d'autres réclamations à ce sujet. Je prends acte des déclarations de Monsieur le député Girardin mais j'estime tout à fait normal qu'un employeur, le Gouvernement jurassien en l'occurrence, dans le cadre de ses vœux que j'estime très corrects, décrive de quoi sera fait l'avenir en matière de collaboration et de projets. Et je ne vois pas en quoi il y avait quelque chose de blessant dans la description que nous avons faite. Je prends acte de vos déclarations et j'espère que, l'année prochaine, nous trouverons une rédaction qui vous satisfera, Monsieur le Député.

M. Francis Girardin (PS) : Je ne suis pas satisfait.

Absence du Canton au Forum MetroBasel

Mme Suzanne Maître (PCSI) : Le 22 novembre dernier se tenait à Bâle un forum sous l'égide de MetroBasel.

MetroBasel regroupe les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure, les régions frontalières allemande et française et le canton du Jura. Il s'occupe de promouvoir les sciences de la vie et les biotechnologies à l'échelle de toute la région, aussi bien au niveau universitaire qu'industriel.

Le forum 2007 portait plus particulièrement sur les améliorations à apporter à la qualité de la vie et de l'accueil dans notre contrée afin d'attirer un personnel hautement qualifié dont toute la région MetroBasel a grandement besoin.

A ma grande surprise et bien que ces thèmes soient mentionnés dans le cinquième programme cantonal de développement économique, les instances cantonales étaient absentes à cette importante manifestation. Les autres cantons concernés, la France et l'Allemagne avaient délégué une représentation politique. Pour le Jura, seuls trois maires avaient fait le déplacement. Le Gouvernement peut-il me renseigner sur les raisons de son absence à MetroBasel ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Contrairement à ce que vous dites, Madame la Députée, le canton du Jura était représenté au Forum MetroBasel du 22 novembre dernier. Il l'était par le Service de la coopération, par ailleurs responsable du dossier.

Le Gouvernement soutient MetroBasel, dont il suit les travaux depuis le début. Je rappelle par ailleurs qu'un arrêté prévoit que le Canton participe à la conception de MetroBasel par la mise à disposition de ressources à la fois humaines et financières. La contribution annuelle du Jura est de 15'000 francs.

J'ai moi-même rencontré Monsieur Christophe Kölreuter, responsable de MetroBasel, afin de préciser de quelle manière intensifier notre collaboration, intéresser plus largement les acteurs publics et privés du Canton.

Le Gouvernement attache une grande importance notamment à la région bâloise, ainsi que vous le savez, comme à l'ensemble du Rhin supérieur. C'est ainsi qu'il participe, Madame la Députée, depuis novembre 2007 au groupe de travail «Métropole» trinational franco-germano-suisse du Rhin supérieur.

Pour permettre au mouvement MetroBasel de s'ancrer progressivement dans le Canton, mon Département a prévu d'organiser, dans le Canton, un forum MetroBasel le 18 septembre 2008 afin de mieux faire connaître la métropole bâloise aux Jurassiens et de mettre en évidence nos complémentarités et nos atouts.

Mme Suzanne Maître (PCSI) : Je suis partiellement satisfaite.

Assurance et vaccin contre le cancer du col de l'utérus

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Le 21 novembre 2007, le Département fédéral de l'Intérieur a procédé à diverses adaptations de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins, adaptations qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Les coûts des vaccinations des adolescentes et des jeunes femmes contre le papillomavirus humain (HPV) – cause principale du cancer du col de l'utérus – seront pris en charge par l'assurance maladie de base lorsque ces vaccinations sont effectuées dans le cadre de programmes cantonaux. Dans la foulée, de nombreux cantons ont publiquement annoncé leur intention de faire vacciner les jeunes filles selon les indications médicales qui prévalent.

Au cabinet médical, de nombreux parents m'ont interpellé au sujet des intentions du canton du Jura, qui n'a pas communiqué clairement sa position à ce sujet, ni si un programme de vaccination était existant. Or, comme pédiatre et comme médecin scolaire, je crois savoir qu'un tel programme existe et que le canton du Jura compte l'utiliser pour mettre en pratique les nouvelles recommandations de vaccination contre le HPV.

Dans ce contexte, je souhaite que le Gouvernement nous dise son intention au sujet de la vaccination des jeunes filles contre le HPV et si un programme cantonal est envisagé. Dans le même temps, peut-il nous informer d'un calendrier probable et des coûts engendrés par ce programme ?

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : Une question un peu similaire a été posée à la séance du Parlement du 24 octobre dernier par l'une de vos jeunes collègues, à laquelle j'avais répondu que nous sommes en discussion avec la Confédération, dans l'idée que, pour le canton du Jura, la priorité, dans un cas comme celui-ci qui le mérite bien, était de faire inscrire au catalogue de l'AOS un vaccin comme celui-ci. Le lendemain, nous nous sommes retrouvés en délégations des cantons au Département fédéral de l'Intérieur et avons fini d'échanger nos arguments au sujet de cette question. Quelques jours plus tard tombait la décision favorable du Conseil fédéral s'agissant de l'intégration de ce vaccin au catalogue de l'assurance obligatoire des soins.

Que dire de la situation jurassienne en particulier ? Et bien peut-être commencer par rappeler – mais vous le savez et je le dis surtout pour vos collègues – que le service de santé scolaire fonctionne depuis plusieurs années et qu'il faut un excellent travail, de manière tout à fait adéquate, et répond aux demandes des élèves, des parents et des écoles d'aujourd'hui. Dans le cadre du service de santé scolaire, nous avons depuis dix ans maintenant un programme de vaccination scolaire qui propose systématiquement et gratuitement à tous les élèves du Canton une vaccination ou des rappels de vaccinations selon le programme recommandé par les autorités fédérales. Grâce à ce système qui intègre des infirmières spécialisées en partenariat avec la Ligue pulmonaire jurassienne, le Jura a vu augmenter la couverture vaccinale de plus de 15 % au sein de la population scolaire, ce qui est un résultat spectaculaire dont nous avons de bonnes raisons d'être fier.

Tous les éléments sont donc en place pour l'introduction de cette nouvelle vaccination. On espère un taux d'adhésion ou de participation de 80 % des jeunes filles et l'on commencera par les plus âgées d'entre elles afin de ne pas les laisser sortir de l'école, dès 2009, si elles ne sont pas vaccinées, pour autant bien sûr que ce soit là leur souhait. Cela représente environ 400 jeunes filles qui recevront chacune trois injections, soit 1'200 injections à faire pour une tranche d'âge. Cela nécessite bien sûr des moyens supplémentaires que nous allons devoir négocier avec la Ligue pulmonaire jurassienne mais aussi avec SantéSuisse.

Parallèlement, une négociation est actuellement en cours sur le plan fédéral, via la Conférence des directeurs cantonaux de la Santé, à laquelle je me réfère tout à l'heure, qui porte la discussion sur le prix du vaccin. Un groupe de travail ad hoc a été désigné et se réunira déjà à la mi-janvier prochain pour poser les bases de cette nouvelle organisation.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, où le canton du Jura se trouve à l'heure actuelle. Des réponses concrètes donc très bientôt.

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Je suis satisfait.

Nouveaux produits alcoolisés vendus aux jeunes

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) : Nous, les adultes, devons accompagner les enfants et les jeunes et créer des conditions optimales pour favoriser leur épanouissement. Or, nous constatons que les jeunes ont de plus en plus accès à des produits «dangereux» pour leur santé. Ainsi en est-il des boissons alcoolisées.

Je tiens dans la main une éprouvette, en plastique, vendue librement lors de manifestations diverses; il y est mentionné «Kick80, vodka pur grain, White Bull».

Je demande au Gouvernement s'il est possible d'analyser cette boisson afin d'en connaître les ingrédients et d'éviter peut-être des comas éthyliques qui sont inquiétants... Elle est vide, oui, tout à fait ! Ce produit a suscité de nombreux débats entre les parents et les jeunes lors de la Saint-Martin parce que les jeunes voulaient mettre en vente ce produit et les parents, après moult discussions, ont réussi à persuader les jeunes que ce n'était peut-être pas un produit suffisamment connu pour le mettre en vente. C'est finalement ce qui a été fait; ce produit a été retiré et l'on était assez satisfait.

Je pense qu'on doit maintenant prendre des mesures au niveau politique pour savoir ce qui est en vente et ce à quoi les jeunes ont accès. De manière générale, je voudrais demander si le Gouvernement est prêt à s'engager pour un contrôle plus strict sur les produits qui amplifient la problématique de l'alcool chez les jeunes.

M. Philippe Receveur, ministre de la Santé : On revient ici aujourd'hui sur une problématique déjà abordée. Il y a quelques mois, l'une de vos collègues m'offrait un apéritif en poudre, que je n'ai encore jamais osé goûter mais qui s'inscrit tout à fait, il est vrai, dans la lignée de ces inquiétantes ou effrayantes «boissons» (puisqu'il faut les appeler comme cela mais on doit y mettre des guillemets) qui circulent de manière plus ou moins ouverte dans certains milieux.

Que dire à ce sujet ? Et bien tout d'abord que les boissons alcooliques sont des denrées alimentaires au sens légal. C'est-à-dire que c'est la loi fédérale qui précise qu'il s'agit là de denrées alimentaires et que la problématique de l'interdiction de vente d'alcool liée à l'âge du client, en particulier les mineurs, est réglée dans la loi fédérale sur les denrées alimentaires. Les compétences de contrôle, dans ce domaine, incombent au chimiste cantonal. Les exigences auxquelles doivent répondre les boissons alcooliques sont fixées dans l'ordonnance fédérale sur les boissons alcooliques. C'est aussi un domaine de compétence du laboratoire cantonal, du chimiste cantonal. En bref, s'agissant de substances de ce genre, le contrôle est traditionnellement effectué par le laboratoire cantonal sur le territoire jurassien.

De son côté, il peut arriver que le Service des arts et métiers et du travail demande des contrôles de police, que ces contrôles se fassent sur certains kiosques, stations-service, pour vérifier si les prescriptions légales liées à la vente d'alcool sont respectées.

D'une manière plus générale, la lutte contre l'alcoolisme, spécialement celui des jeunes, est une préoccupation des pouvoirs publics d'abord sous l'approche santé publique, qu'il s'agisse ici de la santé au sens strict du terme mais aussi de la santé sur le plan social comme on peut l'envisager dans le monde scolaire ou dans les relations avec les services de police en raison des conséquences importantes que ceci pose sur la santé.

Je dirais enfin que la vente ambulante de boissons, la vente de détail, le contrôle des personnes et des locaux, c'est quelque chose qui est organisée de manière très stricte aussi par les autorités politiques jurassiennes.

Alors, pour conclure Madame la Députée, préoccupés par le produit avec lequel vous nous faites faire connais-

sance aujourd'hui, nous allons nous saisir de cette bouteille – je ne sais pas si l'on peut appeler cela ainsi – mais, disons momentanément, de ce dossier pour l'analyser et voir finalement si, d'un point de vue juridique, un produit tel que celui-là correspond bel et bien aux prescriptions. Si tel n'est pas le cas, il s'agira bien sûr de le sortir du circuit. Si tel est le cas, alors, nous devons nous préoccuper au premier plan des conditions d'accès et notamment prendre les mesures de protection qui s'imposent pour éviter que les jeunes soient mis trop facilement au contact de substances pareilles, à la manière peut-être de ce qui a été fait à Chevenez qui montre une fois de plus, que, dans ce cas-là, dans un cadre comme celui-là, ce n'est pas le Canton lui tout seul qui peut agir; il a besoin des parents, des communes et c'est de cette façon que nous pourrons faire face.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) : Je suis satisfaite.

Réforme des sites de la formation du secondaire II

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) : J'en reviens au problème de la réforme concernant les sites de la formation secondaire II dans le Jura, une situation sur laquelle je pose un regard favorable. Il s'agit effectivement de si possible situer tout ce qui a rapport à la formation HES partagée avec d'autres cantons à Delémont et de compenser ce qui pourrait disparaître à Porrentruy par d'autres formations. C'est bien, il faut respecter cette tradition que nous avons à Porrentruy.

Je lis dans la presse d'hier que le Jura bernois est aussi concerné par cette problématique et que le conseil communal de Moutier s'inquiète de l'aspect interjurassien posé sur cette question. Alors, j'aimerais savoir de quelle manière notre Gouvernement se situe par rapport à une approche interjurassienne de cette problématique.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Le Gouvernement se situe très positivement par rapport à cette distribution non seulement interne au Canton mais interjurassienne et un rendez-vous est d'ores et déjà fixé tout début janvier (je crois que c'est le 8) au CIP à Tramelan avec les responsables de la formation professionnelle afin de débattre des différentes filières. L'une de celles-ci, la menuiserie, fait déjà l'objet, indépendamment de notre réflexion, de décisions en cours. Vous le savez peut-être, il y a un projet de construction d'une halle (une maison du bois) à Delémont, qui nécessite des discussions avec Moutier et le Jura bernois. Pour tous les niveaux de la formation du secondaire II, le canton de Berne, par sa région francophone, est extrêmement intéressé à cette nouvelle distribution parce que cela lui permet peut-être aussi de redistribuer de manière cohérente les filières entre Moutier, Saint-Imier et encore d'autres lieux de formation.

Donc, regard positif du côté du Jura bernois et collaboration étant donné qu'un rendez-vous est d'ores et déjà fixé avec les responsables de la formation professionnelle.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI) : Je suis satisfait.

Nombre de places dans les crèches

M. Rémy Meury (CS-POP) : La création prochaine de deux nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, aux Bois et aux Breuleux, est une nouvelle réjouissante dont il

faut se féliciter dans la perspective du développement des possibilités de placement pour les parents francs-montagnards qui travaillent. Les autorités de ces deux localités souhaitaient offrir chacune quinze places d'accueil. Dans les deux cas, ce sont les autorités cantonales qui ont imposé une limitation de cette capacité à dix places.

Si l'on se place dans la perspective obsessionnelle des autorités cantonales – et, semble-t-il, de plusieurs communes – d'atteindre un objectif d'autofinancement global de 25 % à 30 % dans les crèches et UAPE jurassiennes, la restriction du nombre de places va à l'inverse de cette volonté. Si les normes cantonales en matière de personnel éducatif font que les dépenses prévues pour ce secteur sont en principe proportionnelles au nombre d'enfants accueillis, il n'en va pas de même pour les dépenses que j'appellerai d'intendance, pour le personnel de cuisine ou de conciergerie par exemple. Au-dessous d'un certain seuil, les besoins en personnel dans ces domaines deviennent incompressibles et les dépenses qui y sont liées également.

Indépendamment du fait de savoir s'il fallait prévoir quinze plutôt que dix places, on doit constater que la configuration géographique de notre Canton impose qu'un plus grand nombre de structures de petite taille qu'ailleurs doivent être ouvertes pour répondre aux besoins des parents. Cette réalité doit être prise en compte lorsque l'on définit des objectifs financiers abstraits comme le degré d'autofinancement.

Dans le Jura, en raison de la structure des salaires, parmi les plus bas de Suisse, et de la configuration géographique qui impose une majorité de crèches de taille réduite, le potentiel d'autofinancement de ces structures est forcément plus faible qu'ailleurs. Pour compenser ces éléments négatifs objectifs, on ne peut demander que les parents jurassiens consacrent une part beaucoup plus importante de leur salaire que dans les autres régions du pays pour atteindre l'autofinancement souhaité.

Ces constats m'amènent à poser une question au Gouvernement qui nous paraît fondamentale. Dans le cadre du suivi de la mise en place de l'arrêté sur les tarifs par la commission qui sera créée, décision que nous saluons, sera-t-il possible de remettre en cause l'objectif d'autofinancement défini, en prenant en compte les éléments objectifs que je viens de citer mais aussi l'apport économique et fiscal des crèches car, par exemple, et c'est une lapalissade, si des enfants sont placés, c'est parce que les parents travaillent ? Ceux-ci rapportent ainsi fiscalement à l'Etat et participent au développement de l'économie régionale. Ou doit-on redouter que l'objectif d'autofinancement de 25 % à 30 % des structures de la petite enfance est devenu un sujet tabou que l'on ne doit plus aborder dans notre République ?

M. Philippe Receveur, ministre des Affaires sociales : La réponse est «non» ! Non, ce n'est pas un tabou. Vous faites ici référence, Monsieur le Député, à l'un des éléments importants qui accompagnent le dispositif adopté par le Gouvernement s'agissant du sort de ces dispositions tarifaires en matière de crèches. Je veux parler ici de la création de cette commission mixte chargée de suivre l'application du tarif, commission qui sera formée de représentants des communes, des crèches, des parents, du Service de l'action sociale et qui aura une mission particulière sur le tarif tel qu'on le connaît maintenant mais une mission plus générale aussi s'agissant de ce que pourrait être le tarif ou le meilleur

système pour le Jura au-delà de l'horizon de deux ans que nous avons devant nous.

Donc, il ne s'agit ni d'un tabou, ni d'une recherche obsessionnelle d'un seuil de rentabilité pour les crèches mais peut-être simplement de placer la problématique dans sa perspective globale.

Et puis, j'imagine, j'en suis sûr, que le Gouvernement, qui souhaite porter sur cette problématique un regard à 360°, attendra de ce groupe de travail qu'il ne se limite pas à examiner seulement si le seuil d'autofinancement de 25 % pourrait éventuellement être abandonné. D'ailleurs, peut-être va-t-on nous faire la proposition de le hausser. On va aussi avoir des propositions qui partiront dans des sens très divers dans le but d'embrasser la totalité de la question. Il y a des questions de taux d'encadrement qui nous ont été soumises au travers de différentes interventions parlementaires. Je serais personnellement très étonné que cette question ne soit pas abordée pas, elle aussi, dans ce contexte. Et je pense que c'est une bonne chose si ce groupe, qui réunit les personnes avant tout concernées, se donne le moyen de porter un regard général et concret sur l'ensemble de cette problématique.

Donc, toutes les pistes devront être évoquées par ce groupe de travail. Les milieux intéressés seront associés. Le Gouvernement n'a pas voulu mener une opération d'économies en marge ou dans le dos des milieux intéressés mais bien au contraire considérer que la problématique des crèches est une problématique globale, qu'il ne s'agit pas de l'aborder uniquement sous le volet économique ou alors, si on veut le faire et comme vous le dites, il s'agira de voir quels sont tous les bienfaits que nous en retirons. Ils sont nombreux, nous le savions déjà, mais ceci va nous permettre une vue globale, comme je vous l'ai dit, sans tabou ni obsession.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Je suis satisfait.

4. Election d'une remplaçante de la commission de gestion et des finances

La présidente : Lors du dernier plénum, je vous avais proposé Madame Yvette Gyger comme remplaçante à la commission de gestion et des finances, proposition que vous aviez d'ailleurs acceptée. Or, il s'avère qu'il y avait un vice de forme dans le sens où Monsieur Raphaël Schneider, remplaçant à la CGF, n'avait pas démissionné officiellement par un courrier. C'est désormais chose faite et je vous prie ainsi d'accepter à nouveau la proposition du groupe PLR, soit Madame Yvette Gyger qui prend la place qu'occupait Monsieur Raphaël Schneider jusqu'alors, soit celle de remplaçante à la commission de gestion et des finances. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la proposition du groupe PLR ? Cela ne semble pas être le cas. Donc, je félicite à nouveau Madame Gyger qui a une belle preuve de confiance du Parlement et lui souhaite à nouveau de belles satisfactions dans son travail en commission.

5. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission des affaires extérieures et de la réunification

La présidente : Le groupe PDC vous propose, en remplacement d'Anne Seydoux, Monsieur le député Paul Froidevaux comme membre de ladite commission et Monsieur le député suppléant Jean-Luc Fleury en remplacement de Monsieur le député suppléant Marcel Lachat, démissionnaire. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je félicite donc Monsieur Paul Froidevaux et Monsieur Jean-Luc Fleury et leur souhaite de pleines satisfactions dans l'exercice de leur mandat.

6. Election du président de la commission des affaires extérieures et de la réunification

La présidente : Je passe à présent la parole à la présidente du groupe PDC, Madame Marie-Noëlle Willemin, pour la présentation du candidat.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : A la présidence des affaires extérieures, je vous propose Monsieur Paul Froidevaux de Boncourt, né en 1949 à Porrentruy, licencié en sciences économiques, formation d'économiste. Préretraité depuis deux ans, marié à Isabelle, papa d'une fille et grand-papa d'une petite-fille.

Paul a fait toute sa carrière professionnelle dans la société Burrus qui, comme on le sait, a subi des changements à sa direction, d'abord Rothmans puis BAT. D'abord actif dans le secteur informatique puis financier et, dès 1986 jusqu'à la retraite, comme responsable des ressources humaines.

Il a toujours suivi de front plusieurs activités, notamment président du conseil de surveillance de la Banque Raiffeisen de son village puis de l'Allaine, membre de plusieurs conseils d'administration et de commissions communale et cantonale. Il est également très actif dans le cadre d'associations sportives diverses.

Elu en 2006 au Parlement Jurassien, il a été membre de la commission de la santé et de la commission de gestion et des finances durant l'année écoulée. De par son expérience et son parcours, il sait mener une équipe avec une très grande facilité. Très concis dans ses positions, il sait reconnaître l'essentiel et saura être à la hauteur de la tâche qui l'attend. Il sait composer en douceur avec diverses sensibilités. Vous pouvez compter sur lui et, dans cet esprit, nous vous le recommandons à cette présidence.

La présidente : Y a-t-il d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc voter et je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Je vous remercie par avance de ne pas plier les bulletins, dans la mesure du possible, ceci dans le but de faciliter le dépouillement.

Je voulais encore juste vous signaler qu'au point 5 de l'ordre du jour, il y a eu un petit «couac» dans le sens où Marcel Lachat a démissionné avec effet au 31 décembre 2007. Donc, la nomination au poste de remplaçant de la commission des affaires extérieures n'interviendra qu'en janvier prochain. Voilà, «couac» réparé !

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

7. Election d'un remplaçant de la commission de la santé

La présidente : Suite à la démission d'Anne Seydoux, le groupe PDC propose le député suppléant Marcel Lachat comme remplaçant à la commission de la santé. Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Je félicite donc Marcel Lachat pour son élection et lui souhaite de belles satisfactions dans son travail.

8. Elections au Parlement

8.1. Président du Parlement

8.2. Premier vice-président

8.3. Deuxième vice-président

8.4. Deux scrutateurs

8.5. Deux scrutateurs suppléants

9. Elections au Gouvernement

9.1. Présidente du Gouvernement

9.2. Vice-président du Gouvernement

La présidente : Nous abordons maintenant les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Comme de coutume, je vais préalablement passer la parole aux présidents des groupes pour la présentation des candidats. Dans un deuxième temps, nous procéderons au vote en un seul bloc pour les points 8 et 9 de l'ordre du jour. Je vous propose d'immédiatement débiter par le point 8.1 (président du Parlement) et je cède la parole à Madame Marie-Noëlle Willemin, présidente du groupe PDC.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Les années passent et les têtes présidentielles changent. Nous voilà à la porte d'une nouvelle année de législature mais, avant de présenter le futur président, je ne voudrais pas manquer de relever et saluer le bon travail de la présidente actuelle et de l'ambassadrice de charme dont elle a su faire bénéficier le canton du Jura au cours de l'année 2007. Merci Nathalie pour ton engagement, ton entregent et surtout ton sourire. Après ce temps de présidence, certainement que l'année à venir va te sembler manquer de piquant ou de saveur mais je suis certaine que tu compenseras les heures passées au service de la République en profitant pleinement de ta famille.

Voilà maintenant un an que vous vous êtes habitués à la présence de Monsieur François-Xavier Boillat à cette tribune. Est-il encore besoin de vous le présenter ? Je me plie toutefois volontiers à cet exercice.

François-Xavier est né le 12 juin 1958 à La Chaux-de-Fonds. Il a passé toute sa jeunesse dans les Franches-Montagnes, auxquels il n'a jamais été infidèle. C'est un pur produit de nos montagnes. Il est tombé comme Obélix non pas dans la potion magique mais dans la politique dès son plus jeune âge puisque son papa Henri Boillat – d'ailleurs il est là aujourd'hui – également PDC notoire est-il la peine de le préciser, l'a précédé dans des mandats politiques divers et notamment comme député dès la création du Jura jusqu'en 1990. Il a certainement pu bénéficier de cet avantage dont je suis convaincue qu'il va nous faire profiter tout au long de l'année à venir.

François-Xavier est marié à Danièle et ils sont parents de trois enfants. Ils ont malheureusement été durement frappés par le décès de leur fille Aude, atteinte d'une maladie incurable. Je suis sûre qu'elle nous regarde aujourd'hui et qu'elle est fière de son papa qui accèdera tout à l'heure au perchoir.

De François-Xavier, on peut dire pour le moins qu'il est constant puisqu'il a travaillé, dès la fin de son apprentissage, au sein de l'ECA Jura. Il est président de la section des Franches-Montagnes du PDC depuis l'année 2000 et est également membre de la présidence cantonale du parti.

François-Xavier en est à sa troisième législature. C'est donc le grand moment pour lui d'accéder à la plus haute charge cantonale ! Ceci après avoir transité par les commissions parlementaires de l'éducation, de gestion et des finances, de la coopération et de la réunification (en étant même le vice-président).

C'est donc un fin connaisseur du travail de député. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'il saura faire respecter les règles du Parlement avec toute la rigueur et l'adresse qu'on lui connaît. Fort de l'expérience acquise, je ne peux que vous le recommander pour cette nouvelle tâche qui l'attend.

Concernant le scrutateur proposé émanant de nos rangs, Monsieur Yves Queloz, je ne peux que vous le recommander et vous inciter à le reconduire dans ses fonctions.

Concernant tous les autres postes que nous sommes appelés à repourvoir, le groupe PDC accordera son soutien aux candidatures officielles et vous invite à en faire de même.

La présidente : Pour le point 8.2 (premier vice-président), je cède à présent la parole à Monsieur le député Maxime Jeanbourquin.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe : A notre tour, groupe chrétien-social indépendant, de remercier tous ceux qui ont fait que ce Parlement ait pu travailler dans la sérénité et dans l'efficacité pendant l'année passée, notamment Nathalie Barthoulot qui a conduit nos débats avec beaucoup de doigté.

Venons-en à l'objet du jour et j'ai le plaisir, au nom de mon groupe parlementaire, de vous présenter la candidature de Vincent Wermeille pour l'élection à la vice-présidence du Parlement jurassien.

Député au Parlement de 1986 à 1996, à nouveau élu avec un score fleuve en 2002, 48 ans, marié et père de deux garçons, agriculteur à Saignelégier, Vincent Wermeille, vous connaissez !

A défaut de l'énumération exhaustive de ses engagements, que vous avez encore en mémoire depuis l'an passé où nous avons eu l'occasion de les évoquer, je vous rappellerai brièvement qu'il maîtrise parfaitement le fonctionnement de notre Législatif, ayant œuvré, dans les années 90, au sein de la CGF, présidé une commission spéciale (celle des caisses noires) et présidé aussi le groupe parlementaire, groupe qui vous propose aujourd'hui Vincent Wermeille pour la vice-présidence du Parlement.

Les compétences professionnelles et associatives acquises par cet agriculteur franc-montagnard lui ont forgé un discernement hors pair et une connaissance approfondie du tissu social et économique jurassien et même suisse. Syнди-

caliste ouvrier et agricole, journaliste expérimenté dans le domaine de l'élevage, ce député s'adonne aussi à l'écriture pour promouvoir le monde rural et le cheval, dans plusieurs ouvrages ou brochures largement diffusés. Cette année encore, Vincent Wermeille a su conduire au succès les festivités du 100^e anniversaire du Syndicat chevalin des Franches-Montagnes, une belle fête à laquelle une bonne partie d'entre vous ont eu la joie de participer.

Avec Vincent Wermeille dans l'équipe dirigeante du Parlement, la population du cru se sentira véritablement impliquée dans notre institution, qui s'en trouvera tout naturellement honorée.

La coutume consensuelle du tour de rôle qui prévaut à la direction de ce Parlement voit accéder pour 2008 deux Taignons aux rênes de notre Assemblée et une Taignatte à la barre du Gouvernement. Gageons qu'avec une pareille troïka nos affaires seront conduites dans la tradition jurassienne la meilleure et dans l'efficacité la plus pure ! (*Rires.*)

Vous pouvez leur accorder confiance, la même confiance que nous accorderons aux candidats officiels présentés ce jour-ci, scrutateurs y compris, notamment à Bernard Tonnerre, scrutateur suppléant, que le groupe PCSI vous propose. Je vous remercie de votre attention et du soutien que vous accorderez à ces candidats.

La présidente : Nous passons maintenant au point 8.3 (deuxième vice-présidence du Parlement) et je cède la parole à Monsieur le député Alain Schweingruber.

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe : Je tiens également, en mon nom personnel et au nom du groupe PLR, à féliciter et à remercier Nathalie Barthoulot, notre présidente, pour l'excellente présidence et représentation qu'elle a faite à l'intérieur et à l'extérieur du Jura durant toute l'année. Elle s'est montrée tout à fait à la hauteur de sa tâche et a développé cette fonction avec beaucoup de talent et de charme. Merci Nathalie !

A la deuxième vice-présidence du Parlement pour l'année 2008, le groupe libéral-radical a le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur François Valley. Notre député, domicilié à Porrentruy, est titulaire d'un titre universitaire et est économiste de profession. Il est âgé de 45 ans, il est marié et il a quatre enfants.

François Valley occupe un poste de cadre au sein de la Fédération des entreprises romandes Arc jurassien. Il est également secrétaire de différentes associations professionnelles, notamment la Société suisse des entrepreneurs, l'Association jurassienne des entrepreneurs plâtriers-peintres, de l'Union jurassienne du métal et des carreleurs jurassiens.

Notre candidat n'est pas un nouveau venu en politique. Il a siégé au conseil de ville de Porrentruy de 1997 à 2000 et siège actuellement et depuis 2001 à l'exécutif du chef-lieu d'Ajoie. Il a été député suppléant au sein de notre Parlement durant la dernière législature et il est actuellement député titulaire depuis le début de cette année. Il siège au sein de la commission de l'économie, dont il est le vice-président.

Ce candidat nous paraît dès lors tout à fait apte à occuper à terme la présidence du Parlement et c'est donc avec plaisir et sans réserve que nous vous le recommandons pour la deuxième vice-présidence en 2008.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le groupe PLR soutiendra également sans réserve les candidatures officielles présentées aujourd'hui par les différents groupes, tant pour les fonctions gouvernementales que pour la présidence et la vice-présidence ainsi que pour les scrutateurs du Parlement. Nous nous permettons donc de compter sur votre diligence et votre clairvoyance dans l'intérêt et pour le bon fonctionnement de nos institutions.

Je profite également de l'occasion pour vous présenter, en qualité de scrutateur, la candidature de Monsieur Fritz Winkler qui occupe, avec détermination et efficacité, cette fonction depuis plusieurs années. Voilà pour le Parlement.

S'agissant du Gouvernement, je vous présente, au nom du groupe PLR, la candidature du ministre Michel Probst à la vice-présidence du Gouvernement. Je ne lui ferai pas l'injure de le présenter puisqu'il est évidemment suffisamment connu. Il a, malgré son jeune âge, de nombreuses années de politique derrière lui. Il a été député durant de nombreuses années. Il a présidé le groupe PLR durant quatre ans. Il a été maire de sa commune, avec brio. Il est je crois, de ce que je sais, un excellent et bon collègue au sein du Gouvernement. Il exerce sa fonction avec talent et efficacité. Je ne puis dès lors que vous le conseiller pour cette vice-présidence du Gouvernement en 2008 et je vous remercie.

La présidente : La présentation des candidatures se poursuit et je cède à présent la parole à Monsieur le député Patrice Kamber pour la présentation de la présidente du Gouvernement.

M. Patrice Kamber (PS), président de groupe : Au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de pouvoir m'exprimer à propos de trois personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, animé l'activité politique de notre Parlement. Et, en introduction, si la formule épicienne des salutations a été utilisée, c'est que, précisément, j'évoquerai des politiciennes.

J'aimerais d'emblée saluer la personne qui, aujourd'hui, occupe le rôle de maîtresse de séance, pour la dernière fois cette année. Nathalie Barthoulot a présidé aux destinées de notre Législatif durant l'année 2007. Elle a accompli sa mission avec brio et compétence. Pas étonnant car ses qualités humaines sont connues et reconnues. Sa cordialité, son humeur joyeuse et son plein engagement dans sa fonction ont favorisé un climat serein, dans l'institution parlementaire et à l'extérieur. Nous lui en savons gré et lui adressons nos félicitations pour la qualité de sa prestation présidentielle. J'adresse aussi un clin d'œil complice à sa famille, Claude son mari et ses trois enfants Nina, Valentine et Arnaud, et les remercie de leur bienveillante abnégation. Dire que la chose publique exige beaucoup tient d'une vérité de Lapalisse. Nathalie Barthoulot a su donner sans compter et le sentiment du devoir accompli rejaillit sur tous ses camarades. Chère Nathalie, nous avons beaucoup apprécié de débattre sous ta houlette. Nous nous consolons de ton départ en sachant que nous pourrions toujours bénéficier des bienfaits de ta rayonnante et chaleureuse personnalité.

Je poursuis avec la présentation de la personne que le groupe socialiste propose au Parlement pour la fonction de présidente du Gouvernement. Elisabeth Baume-Schneider, une Taignatte puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est une femme d'Etat reconnue, fidèle et d'une rigueur intellectuelle remarquable. C'est aussi une femme de cœur, brillante, à l'esprit vif. La bonne maîtrise de ses dossiers alliée à une volonté de

convaincre en fait une débatrice respectée. Active depuis cinq ans au sein de notre Exécutif cantonal à la tête du Département de la Formation, de la Culture et des Sports, elle connaît déjà la fonction de présidente dont elle a eu la charge en 2006. Une règle dicte en effet la succession des présidence et vice-présidence et cette même règle appelle Elisabeth Baume-Schneider à assumer la présidence du collège gouvernemental en 2008. Cela tombe bien puisqu'un dossier très important dont elle est actuellement porteuse arrivera à terme : il s'agit des conclusions des travaux de l'Assemblée interjurassienne. Notre candidate ne cache pas sa fierté pour ses deux fils Luc et Téo et aussi pour son époux Pierre-André, auxquels nous réitérons nos sentiments amicaux. Le groupe socialiste fait entière confiance à sa ministre et vous invite à lui accorder vos suffrages.

Je souhaite encore informer le Parlement de la candidature de Maria Lorenzo-Fleury au poste de scrutatrice suppléante. Maria est bien connue dans notre Assemblée. Fermente adepte de la thérapie par le rire (*rires*), chacune et chacun d'entre nous aura pu observer qu'elle s'investit entièrement pour Noël et ses crèches. (*Rires.*) Nous réitérons donc notre confiance à Maria et vous invitons à soutenir sa candidature.

Le groupe socialiste vous recommande ses candidates et vous remercie de la confiance que vous leur témoignerez. Il soutiendra les candidatures proposées.

La présidente : La présentation des candidatures officielles étant faite, je pose la traditionnelle question : y a-t-il d'autres candidats à la candidature ? Monsieur le député Michel Juillard, vous avez la parole.

M. Michel Juillard (PLR) : Nous avons une chance exceptionnelle, celle de vivre dans un Etat de droit qui permet à chacun, et au nom de la démocratie, de s'exprimer librement.

La vie politique nous réserve parfois bien des surprises. C'est pourquoi je me présente ce matin, seul, devant vous pour vous dire que je suis aussi candidat à la deuxième vice-présidence du Parlement, soutenu par une minorité du groupe parlementaire PLR.

Travaillant depuis neuf ans au sein de ce Parlement, je ne m'attarderai pas sur ma personnalité et ne vous infligerai pas la lecture de mon curriculum vitae. Sachez quand même que j'ai déposé ma candidature au sein de mon groupe parlementaire il y a plus d'une année mais, pour des raisons que je ne souhaite pas expliquer ici, la majorité de mon groupe a choisi de présenter une autre personnalité.

Ma candidature n'a rien de particulier. Elle est honnête et légitimée par le fait que je suis motivé par la fonction, prêt à assumer la présidence de notre Parlement et à donner encore plus à la République et Canton du Jura.

Mesdames et Messieurs les Députés, la présidence du Parlement revient par tournus au PLR en 2010. Conformément à la règle établie, vous allez donc voter ce matin pour un candidat PLR à la deuxième vice-présidence du Parlement. Avec ma candidature, je vous offre un choix et je remercie toutes celles et tous ceux d'entre vous qui me feront confiance en m'accordant leur suffrage. Merci à toutes et à tous.

La présidente : Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas et nous allons donc passer au vote mais, au préalable, je vais vous annoncer le résultat de l'élection à la présidence de la commission des affaires extérieures et de la réunification.

6. Election du président de la commission des affaires extérieures et de la réunification

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Paul Froidevaux (PDC) est élu par 55 voix. (Applaudissements.)

(Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote puis les recolent.)

La présidente : Voilà, chers collègues, je vous propose de poursuivre l'étude de notre ordre du jour avec le point 10 à l'issue duquel, j'imagine, je vous annoncerai les résultats. Nous entendrons les discours des élus du jour, ensuite de quoi nous ferons une pause.

10. Arrêté fixant le traitement des membres du Gouvernement

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 35, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur le statut des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (RSJU 173.11),

arrête :

Article premier
Traitement

Le traitement des membres du Gouvernement est fixé à celui de la classe 25, annuité 10, majoré de 20 %.

Article 2
Président

Le(la) président(e) du Gouvernement reçoit un supplément annuel identique à celui du(de la) président(e) du Parlement.

Article 3
Représentation

¹ Les membres du Gouvernement ont droit à une indemnité annuelle de 9'500 francs pour frais de représentation et de déplacement à l'intérieur du Canton. Ces frais couvrent les déplacements en véhicule privé ainsi que les dépenses personnelles occasionnées par l'exercice de leur fonction. Le chancelier a droit à une demi-indemnité.

² Le Gouvernement est habilité à indexer le montant de l'indemnité arrêtée par le Parlement, chaque fois que l'indice des prix à la consommation a varié de plus de 5 points (base 100 = décembre 2005).

Article 4

Frais de déplacement et d'entretien

Les membres du Gouvernement ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et d'entretien à l'extérieur du Canton conformément aux dispositions de l'ordonnance du 21 mai 1991 concernant le remboursement des dépenses des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura (RSJU 173.461).

Article 5

Paiements

Le versement des indemnités et le remboursement des frais se font chaque semestre

Article 6

Personnes morales à but lucratif

¹ Les membres du Gouvernement ne peuvent faire partie du conseil d'administration ou de direction d'une personne morale à but lucratif que s'il s'agit d'une société ou d'un établissement dépendant de l'Etat ou si l'intérêt de l'Etat est évident.

² Les montants touchés à ce titre sont acquis à l'Etat, à l'exception des frais de déplacement.

Article 7

Abrogation

L'arrêté du 23 novembre 1989 fixant le traitement des membres du Gouvernement est abrogé.

Article 8

Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur le ...

Commission :

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Présidente : Nathalie Barthoulot
Le Secrétaire : Jean-Claude Montavon

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), rapporteur de la commission de gestion et des finances : En raison de l'importance de l'ordre du jour, j'avais prévu de me limiter au strict minimum mais puisqu'il y a le dépouillement qui s'effectue, je vais demander au président du Gouvernement de rallonger sa prestation de tout à l'heure.

Juste pour indiquer qu'à l'origine du projet de modification qui nous est soumis se trouve une question écrite de notre collègue Alain Schweingruber qui a obligé le Gouvernement à reconnaître qu'il avait introduit dans son règlement interne de fonctionnement des indemnités qu'il s'allouait sans contrôle véritable.

Une motion du groupe CS-POP, adoptée en mai 2004, demandait que le Gouvernement présente «dans les meilleurs délais, un projet d'arrêté dans lequel toutes les questions de rémunérations (salaires, indemnités, jetons de présence, etc.) perçues par les membres du Gouvernement soient réglées en toute transparence».

En prenant le temps, puisque cela fait dix-neuf mois que le délai de réalisation de la motion est dépassé, le Gouvernement s'est exécuté en présentant l'arrêté qui nous est proposé.

En CGF, ce sujet n'a pas fait l'objet de grands débats, d'où la minceur de mon intervention. La raison principale en est que le président du Gouvernement a indiqué que, parallèlement à l'élaboration de cet arrêté, le règlement interne de fonctionnement de l'Exécutif cantonal avait été vidé de tout aspect faisant référence à des rémunérations de quel ordre que ce soit des ministres jurassiens.

Cette explication a paru satisfaisante à la CGF qui ne s'est finalement posé qu'une seule question : l'indemnité de 9'500 francs pour frais de représentation, prévue à l'article 3, doit-elle être indexée automatiquement ou toute modification de ce montant doit-elle être soumise au Parlement ? La simplicité du fonctionnement de l'indexation l'a finalement emporté sur d'autres considérations.

Ainsi donc, c'est à l'unanimité que la CGF vous recommande d'accepter l'arrêté qui vous est proposé et, selon la formule consacrée, je profite de ma présence à la tribune pour vous indiquer que c'est ce que fera le groupe CS-POP+VERTS.

M. Laurent Schaffter, président du Gouvernement : Malheureusement, je ne serai également pas long sur ce point, le menu qui vous attend aujourd'hui étant suffisamment copieux et l'essentiel concernant cet arrêté étant expliqué dans le court mais complet message qui vous a été transmis.

Pour rappel, suite à divers débats et interventions au Parlement en 2003, le Gouvernement a renoncé aux frais de déplacements octroyés aux ministres depuis 1981 pour les trajets domicile-travail. Ces indemnités étaient jusqu'à présent fixées dans le règlement du Gouvernement et inscrites chaque année au budget de l'Etat.

Le 19 mai 2004, le Parlement a accepté la motion du député Meury demandant que les indemnités touchées par les membres du Gouvernement soient désormais fixées dans l'arrêté du Parlement en fixant le traitement. Ce sera désormais chose faite.

L'indemnité pour frais de représentation et de déplacement à l'intérieur du Canton se monte, vous l'avez relevé Monsieur le Député, à 9'500 francs. C'est le même montant depuis 1995, date de la dernière modification du règlement du Gouvernement. Elle permet de couvrir les déplacements effectués en véhicule privé dans le Canton ainsi que les dépenses personnelles qu'occasionne la fonction de ministre. Nous proposons que le Gouvernement soit compétent pour l'adapter au coût de la vie et, ce, à chaque fois que l'indice des prix a varié d'au moins 5 %. C'est la pratique retenue en général pour l'indexation des indemnités et des émoluments.

Pour les autres remboursements de frais tels que les déplacements hors du Canton ou les repas à l'extérieur, les membres du Gouvernement sont placés sous le même régime que l'ensemble des membres de la fonction publique.

L'arrêté que nous vous proposons d'adopter réglera donc définitivement la question des indemnités versées aux membres du Gouvernement et, bien entendu, les articles y relatifs seront abrogés dans le règlement du Gouvernement.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 8

La présidente : A l'article 8, vous voyez que le libellé de celui-ci n'est pas tout à fait conforme et, d'entente avec le président de la CGF et Monsieur le ministre à l'instant même, nous avons décidé de vous proposer : «Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement». Est-ce que cette formulation vous convient ? Je considère qu'elle est acceptée.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

La présidente : Comme nous n'avons pas de scrutateur et que les scrutateurs suppléants doivent aussi voter, je vous propose qu'on aille les chercher.

(Les scrutateurs délaissent le dépouillement des votes et arrivent dans la salle lorsque la président constate la majorité des votes !)

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement. (Rires.)

La présidente : C'était trop beau, tellement inutile mais, ma foi, l'exercice de la démocratie a des règles qu'on se doit de respecter ! Je n'aurais pas appelé les scrutateurs, je me serais fait incendier parce qu'ils n'étaient pas dans la salle ! (Rires.)

11. Motion no 834

Pour l'octroi du droit de vote à 16 ans Clovis Brahier (PS)

Toute personne soumise aux décisions de l'Etat, capable d'en saisir les enjeux et d'en débattre, doit avoir le droit de voter à leur sujet. Alors qu'ils assument des droits et des devoirs dans de nombreux domaines (impôts, accès à certains types de contrat, etc.), les jeunes de 16 ans ont cette capacité.

Considérer les jeunes de 16 ans comme citoyens à part entière, c'est favoriser leur intégration dans la société adulte et susciter leur intérêt pour la politique. C'est parfaire leur éducation civique acquise à l'école et, de la sorte, faciliter leur intégration dans la société civile. C'est enfin leur permettre logiquement de prendre toute leur part au processus politique.

Dernièrement, plusieurs cantons ont adopté cette disposition, laquelle vise à plus de démocratie et plus d'intéressement de la jeunesse à l'organisation politique de l'Etat. En Allemagne, deux Länder l'ont déjà prise il y a dix ans. Il n'y a pas de raison objective pour que le Jura n'en fasse pas de même et, ainsi, ouvre le débat démocratique, civique et citoyen à une jeunesse sur laquelle il doit par ailleurs fonder ses projets d'avenir.

Dans cette perspective, nous demandons au Gouvernement d'élaborer un projet de modification de la Constitution cantonale pour l'introduction du droit de vote à 16 ans au niveau cantonal et au niveau communal, l'âge d'éligibilité restant fixé à 18 ans révolus.

M. Clovis Brahier (PS) : Avant de partir dans une argumentation pour la motion no 834 dont je suis le représentant, je voudrais faire un clin d'œil particulier au parti socialiste. En effet, nous discutons aussi au sein de ce parti de l'habillement des députés. Comme j'ai 24 ans encore pendant quatre jours et que je suis donc encore jeune, je me suis dit que, pour vous convaincre, il serait plus facile de m'habiller correctement afin de réduire l'écart ! (Rires.) Ne vous inquiétez pas, j'ai tout de même gardé les jeans et je n'ai pas mis de cravate ! Bref, revenons-en à la motion.

Le 30 novembre 2007, la commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) suit l'exemple de la Landsgemeinde du canton de Glaris et se déclare favorable au droit de vote à 16 ans à l'échelon de la Confédération. Elle estime en effet que la Confédération peut jouer le rôle de précurseur dans ce domaine en permettant aux jeunes de participer à la vie politique du pays. La CIP-N approuve donc, par 11 voix contre 10, l'initiative parlementaire de la conseillère nationale Evi Allemann (PS, BE). Si je regarde autour de nous, le Grand conseil bernois à déjà adopté cette missive qui sera votée par son peuple puisque celle-ci change la constitution.

Ce n'est pas étonnant car les arguments qui motivent cette prise de position de la part d'une partie du Conseil national et de la majorité du Grand conseil bernois sont les mêmes qui motivent mon intervention cantonale sur ce droit de vote à 16 ans. Je vais donc expliquer ces arguments.

Premièrement, le droit de vote à 16 ans offre une facilitation de l'apprentissage civique pour les jeunes. Car, dans la préparation civique actuelle, on ne parle de droits civiques que dans les écoles supérieures, professionnelles ou toutes autres écoles postobligatoires. Or, dans le programme scolaire, ce cours fait partie du programme d'histoire ou de culture générale mais n'est pas un cours obligatoire. Donc, les cours d'éducation civique restent dans l'expectative du professeur s'occupant de ces cours. De plus, je considère que l'éducation civique est une matière très importante pour le développement d'un esprit critique éclairé et une formation de base qui informe les jeunes sur la vie et les décisions prises par les politiques. Or, le droit de vote à 16 ans permettrait de valoriser cette éducation civique dans l'école obligatoire. Sur ce point, je peux d'ores et déjà vous annoncer mon soutien à la motion de ma collègue Madame la députée Maëlle Willemin concernant l'éducation civique obligatoire. Simplement, je suis convaincu qu'il faut une introduction aux personnes de 16 ans dans notre démocratie afin qu'elles puissent approfondir cet apprentissage plutôt que de devoir attendre deux ans pour exercer ce droit et d'en oublier cette préparation dans ce laps de temps.

Deuxièmement, le droit de vote à 16 ans permettrait une information politique que l'on ne peut exclure. En effet, combien de jeunes connaissent la différence entre la gauche et la droite. Bien sûr, je parle de notions de base. Pire encore, une grande majorité des jeunes, même chez ceux qui s'y intéressent, ne connaissent ni la notion des trois pouvoirs, ni la fonction de l'Etat, ni le fonctionnement de nos institutions politiques. Eh oui, ils connaissent bien mieux le fonctionnement, peut-être plus simpliste, de la France ou d'autres pays comme les USA. N'oublions pas que je parle de ma génération télé ! Ils n'arrivent donc pas à tirer des renseignements sur les forces et les faiblesses de notre système politique.

Ensuite, nombre d'entre eux ne savent ni pourquoi, ni à qui ils paient des impôts. D'autres exemples pourraient figurer dans cet argument mais je crois que, vous, vous êtes assez «mature» pour les connaître et les imaginer. Par là, je voudrais juste vous rappeler que la maturité ne nous tombe pas dessus à 18 ans et que certaines personnes peuvent l'atteindre très tardivement, voire jamais ! La maturité, selon moi, n'est pas forcément acquise après la jeunesse. Car, après les écorchures de la vie, qui arrivent plus ou moins vite, il faut encore les accepter et les transformer en expériences positives. La maturité découle donc d'un processus d'apprentissage de longue haleine.

Bref, tout ceci montre de manière assez accablante de quoi souffre notre démocratie. En disant souffre, je ne veux pas remplacer notre ex-collègue Monsieur Baettig qui nous faisait la démonstration éloquente du diagnostic psychiatrique de notre charmante République ! Non, je veux dire que c'est dans l'inculture et la désinformation que l'on trouve le malaise de notre démocratie. Et le droit de vote à 16 ans en serait un remède possible, pour autant qu'il soit bien accompagné. Je ne veux pas dire que le pourcentage de participation va augmenter. Mais les connaissances du système politique seront bien plus abordables pour les citoyens du futur dans ce cas.

Troisièmement, cette motion ne discrédite pas le Parlement des jeunes puisqu'il est prévu, et cela est écrit dans mon intervention, de garder le droit d'éligibilité à partir de 18 ans. Je considère même que le droit de vote à 16 ans renforcerait l'attrait du Parlement des jeunes pour les jeunes qui seraient éclairés sur les bases politiques grâce aux cours civiques, et qu'ils s'y intéresseraient peut-être un peu plus grâce à la possibilité de voter déjà à 16 ans. Il ne faut pas croire qu'un Parlement des jeunes puisse vivre sans accompagnement et sans information.

Quatrièmement, les jeunes participent aussi aux besoins de l'Etat. Effectivement, certains jeunes paient des impôts et fournissent ainsi à l'Etat de quoi subvenir à ses besoins. Donc, si des personnes, comme ces jeunes, participent au financement de l'Etat, il est normal qu'elles puissent bénéficier de certains droits au sein de cet Etat. C'est aussi à cause de cet argument-là que j'ai déposé cette motion et que je reste persuadé de sa qualité et de sa légitimité.

De plus en plus, les jeunes de 16 ans sont invités à signer des contrats qui demandent tout de même une certaine connaissance des règles étatiques. Donc, nous laissons ces jeunes dans l'incompréhension dans ces moments-là. En effet, les jeunes ont des responsabilités à 16 ans aussi dans leur avenir professionnel. C'est à 16 ans que l'on commence de sortir, de s'émanciper, d'avoir le droit de boire, de prendre une certaine autonomie face aux parents, de gérer des sommes d'argent et c'est à cet âge que l'on atteint la liberté sexuelle et le droit de faire des grandes bêtises qui peuvent changer la vie.

Cinquièmement, cette motion n'est pas, comme certains l'ont dit, une manœuvre socialiste. En effet, des bruits de couloir m'ont apporté des témoignages assez ridicules prouvant, une fois de plus, l'incompréhension du peuple face à une politique qui devient de plus en plus compliquée au regard des gens qui n'ont plus le temps de s'y intéresser, pour qui l'information politique est de plus en plus rare, et dont les enjeux sont mal détaillés. Certains auront dit que le collège des enseignants est acquis aux causes socialistes et que le fait de leur permettre d'apprendre la politique n'est pas bon

car il leur sera très difficile de rester dans une objectivité claire et légitime dans les cours civiques. Je veux encore bien admettre que les enseignants sont majoritairement socialistes. Mais alors que fait Monsieur Rottet au sein de l'UDC et que faisait Monsieur le ministre Probst avant son élection ?

Aussi, d'autres m'ont clairement affirmé que, chez les jeunes, il y a une majorité de socialistes, ce qui est faux. En effet, la logique de 68 qui affirme qu'au début de notre vie nous penchons plus volontiers vers la gauche politique est révolue. La société a réellement changé et les jeunes qui s'y intéressent ont, selon moi qui suis encore jeune, un avis très partagé. L'exemple se trouve dans le Parlement. Effectivement, si je prends les quatre plus jeunes de notre pouvoir législatif, il y a un PCSI, une PDC, un PLR et un PS. Certes, si je considère ces députés, ils ont toutefois entre 21 et 30 ans. De plus, le fait qu'aujourd'hui, il n'y ait aucune formation politique de base obligatoire à l'école donne un avis très simpliste à ces jeunes, qui les pousse vers les extrêmes.

Ou encore, faut-il parler du jeu qui consiste à ce que les parents votent à la place de leurs enfants ? Mais ce jeu se pratique déjà avec le droit de vote à 18 ans et le contraire existe aussi. Monsieur le député Gilles Pierre en est témoin car, à la distribution de tracts à Saignelégier concernant l'assurance unique, une dame nous faisait savoir que c'était son fils qui votait pour elle.

Sixièmement, la politique des jeunes s'exprime aujourd'hui sans lutte partisane et sans tabou. En effet, c'est dans une collaboration intense entre la Jeunesse socialiste progressiste jurassienne (JSPJ) et les Jeunesses démocratiques chrétiennes (JDC) que cette motion a été défendue. Pourrions-nous dire que les jeunes font moins de guerre partisane ? Oui, je le crois car les jeunes sont plus sensibles aux décisions qu'aux décideurs que sont les partis et la tactique qui en découle.

Dernièrement et pour ne pas m'étendre trop sur la question, j'avouerais que je serais très déçu de voir le Parlement se prononcer contre le droit de vote à 16 ans, surtout dans le cas où ceux qui prôneraient le non font sans cesse des référendums afin de donner le choix à leurs citoyens. Car, dans la suite de cette décision, le peuple devra encore se prononcer parce que l'âge du droit de vote figure dans la Constitution cantonale et un changement de celle-ci donne le droit au peuple d'exprimer son avis. Pour moi, ce geste est bel et bien ce qui image l'expression «se tirer un coup de fusil dans le pied» !

En conclusion, j'espère que votre avis, avec l'appui de ces arguments et de la détermination des jeunes politiciens en faveur des jeunes, suivra la trace de notre avis et de nos convictions. Je rajouterai que ce n'est pas l'âge qui détermine la valeur d'un citoyen et que ce n'est pas l'habit qui fait le moine ! Merci de votre écoute.

La présidente : Merci, Monsieur le Député, pour cette belle fraîcheur et cette belle jeunesse.

M. Laurent Schaffter, président du Gouvernement : Le droit de vote est réglé par les articles 70 à 74 de la Constitution cantonale et par l'article 2, alinéa 1, de la loi sur les droits politiques. Ainsi, sont électeurs tout homme et toute femme de nationalité suisse âgés de 18 ans au moins et domiciliés dans le Canton ainsi que les étrangers établis depuis plus de dix ans en Suisse. La qualité d'électeur inclut le

droit de prendre part aux élections et aux votations populaires, d'être élu à une fonction publique aux conditions prévues par la loi et de signer les initiatives et les référendums.

La proposition des motionnaires d'abaisser de 18 à 16 ans le droit de vote a déjà été discutée au niveau fédéral et dans plusieurs cantons. Le Conseil national avait refusé une motion en 2000 qui demandait de fixer l'âge du droit de vote à 16 ans. La Landsgemeinde de Glaris et le Grand Conseil bernois ont accepté au printemps 2007 d'abaisser le droit de vote à 16 ans, le Grand Conseil de Bâle-Ville vient d'en faire de même. L'octroi du droit de vote à 16 ans a en revanche été refusé dans les cantons de Bâle-Campagne, Schaffhouse, Thurgovie, Zurich, Lucerne, Argovie et des Grisons. A l'étranger, l'Autriche ainsi que deux länder allemands ont abaissé le droit de vote à 16 ans. D'autres interventions visant le même but ont été déposées au printemps 2007 dans les cantons de Fribourg et Genève notamment.

Selon l'intervention des motionnaires, l'âge de l'éligibilité reste 18 ans. La concordance entre majorité civique et majorité civile est maintenue pour l'éligibilité mais pas pour le droit de vote. Cette proposition évite certes l'éventualité d'avoir une personne âgée de moins de 18 ans élue en tant qu'autorité amenée à apprécier et à juger des affaires qui ne sont pas de sa compétence en tant que particulier. En revanche, elle créerait une distorsion entre la majorité civile ou pénale et la majorité civique. Il n'est guère envisageable de confier des responsabilités de citoyen-votant à des jeunes qui n'ont pas la capacité civile de s'engager eux-mêmes sur des objets qu'ils seraient appelés à voter. Créer un âge de la majorité civique différent de celui de la majorité civile ou pénale pourrait conduire les jeunes de moins de 18 ans à voter par exemple une modification de droit du bail alors qu'ils ne sont pas autorisés à signer eux-mêmes des contrats de bail. La correspondance entre l'âge de la majorité, qu'elle soit civile, pénale ou civique, paraît donc déterminante.

L'intérêt des jeunes pour la chose politique, s'il pourrait être éveillé par l'octroi du droit de vote, n'en est pas moins tenu. Les expériences des années passées ont montré que l'intérêt de jeunes citoyennes et citoyens pour la pratique des droits politiques n'est pas très grand. De plus, il s'avère que le taux de participation de la classe d'âge de 18 à 30 ans est très inférieur à la moyenne. L'abaissement du droit de vote à 16 ans ne pourrait guère y remédier. Il semble donc préférable d'améliorer l'instruction civique dans l'école jurassienne et plus particulièrement dans les écoles moyennes supérieures.

Je rappelle également que la loi sur la jeunesse, approuvée par votre Parlement le 22 novembre 2006, prévoit l'institution d'un Parlement de la jeunesse de trente membres, pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans. Dans le cadre de cette structure, il sera possible de permettre aux jeunes Jura-siens de participer aux débats politiques dans notre Canton.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement propose au Parlement de rejeter cette motion.

Mme Maëlle Willemin (PDC) : Je ne prends pas la parole à cette tribune en tant que représentante du groupe PDC mais bien en mon nom personnel.

La présidente : Vous devez intervenir dans la discussion générale si vous n'êtes pas la représentante de votre groupe. Vous pouvez rejoindre votre place et je vous rappellerai bien volontiers tout à l'heure. (*Rires.*)

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe : Le groupe libéral-radical a évidemment été interpellé par la motion no 834 qui demande l'abaissement de l'octroi du droit de vote à 16 ans. Cette démarche se place dans le cadre de discussions similaires qui ont eu lieu dans d'autres cantons mais également devant les Chambres fédérales il y a sept ou huit ans, où une motion du même type avait d'ailleurs été écartée.

Il est sans doute louable de chercher à appliquer et à intégrer les jeunes dès 16 ans dans la vie publique et à contribuer ainsi à parfaire leur formation civique. L'argument selon lequel celui qui est soumis aux décisions de l'Etat et est en âge d'en comprendre certains enjeux doit pouvoir voter sur ceux-ci nous paraît cependant oublier un peu vite le rôle notamment des parents, des éducateurs et des formateurs. Ainsi, même si les jeunes dès 16 ans sont amenés à prendre des décisions importantes, notamment quant à leur avenir professionnel, ils ne le font en principe guère sans l'accompagnement intellectuel de leurs parents, et c'est sans doute bien ainsi. Il s'agit d'un ordre des choses; même s'il ne fait plus l'unanimité, nous y tenons et nous y croyons.

Il nous paraît par ailleurs logique – et j'ai entendu que c'était la position du Gouvernement – de maintenir une similitude entre l'exercice des droits civiques et celui des droits civils : en effet, un mineur de 16 ou 17 ans ne peut pas engager sa responsabilité contractuelle sans l'aval des détenteurs de l'autorité parentale et une différenciation d'âge par rapport aux droits civiques nous paraît dès lors inopportune.

D'un autre côté, on doit s'interroger sur la question de savoir si, au sortir de l'école, alors que cette période d'éveil coïncide aussi souvent avec certaines remises en question ou peut-être les premières remises en question, l'expérience accumulée de la réalité de la vie est suffisante pour exercer le droit de vote. Nous inclinons à penser que tel n'est pas le cas. Et rappelons-nous de nos 16 ans : n'y a-t-il pas à cet âge d'autres intérêts et d'autres préoccupations que celui de disposer du droit de vote ? L'engagement politique est sain, il est salutaire mais il ne faudrait pas non plus qu'il se transforme en embrigadement, à une période de la vie où les jeunes hommes et les jeunes femmes sont encore forcément influençables.

Il faut également noter que, dans les plus grandes communes, il existe souvent des parlements des jeunes où ceux qui se sentent une fibre politique peuvent déjà sans doute s'exprimer à suffisance.

Partant de ces considérations, le groupe PLR estime qu'il n'est dès lors pas judicieux de suivre cette voie et va donc refuser cette motion, tout en vous invitant à en faire de même.

M. Damien Lachat (UDC) : Il faut tout de même le reconnaître : la politique ennuie la majorité des jeunes; il suffit pour cela de voir le taux d'abstention élevé des 18-25 ans.

Pour ceux qui s'y intéressent, ils n'attendent pas le droit au suffrage pour s'impliquer. Il existe une kyrielle de moyens de s'exprimer politiquement, que ce soit dans un parti, une association ou encore, comme le prévoit la loi sur les droits politiques, dans toutes les commissions communales.

Il est vrai que l'éducation civique et l'approche de l'exercice des droits démocratiques doivent être appris et compris le plus tôt possible mais cela sera sans effet si l'attribution de ce droit n'est pas accompagnée d'une sensibilisation

dans les écoles et les autres organismes fréquentés par les jeunes de cet âge. Le Parlement des jeunes constitue par exemple une bonne approche.

Mesdames et Messieurs, est-il vraiment raisonnable d'accorder le droit de vote à 16 ans alors que ces mêmes jeunes n'ont pas la capacité juridique de signer un contrat sans le consentement de leurs parents. S'ils avaient le droit de vote, ils ne pourraient pas acheter une bouteille d'alcool fort mais pourraient se voir donner la lourde responsabilité de choisir comment diriger le pays.

Pour éviter cette absurdité, si l'on veut parler d'un abaissement de l'âge du droit de vote, il faut engager une discussion plus globale et également parler du droit d'éligibilité et donc de la majorité civile.

Le groupe UDC vous invite donc à refuser cette motion mais, pour montrer son intérêt sur le sujet, à la transformer en postulat et nous vous proposons d'y inclure la mise en place, pour une ou plusieurs prochaines votations, d'un scrutin consultatif dédié aux 16-17 ans en parallèle au vote officiel. Ceci pourrait être mis en place facilement dans quelques communes pilotes et permettrait de se faire une meilleure idée de l'intérêt que portent les jeunes de cet âge à la politique jurassienne.

M. Yves Queloz (PDC) : Le groupe parlementaire PDC a pris connaissance et a discuté de la motion no 834 pour l'octroi de vote à 16 ans. Après avoir écouté l'avis de plusieurs députés, il en est ressorti, à la majorité évidente, que le groupe PDC va refuser la motion de notre collègue Clovis Brahier. En voici les motifs évoqués :

Le 22 novembre 2006, le Parlement jurassien acceptait, en deuxième lecture, ceci par une forte majorité, dont le groupe PDC, la loi sur la politique de la jeunesse prévoyant la mise en place d'un Parlement de la jeunesse composé de trente membres représentant la jeunesse de tout le Canton et dont les membres seront élus dans les écoles du degré secondaire II du canton du Jura. De plus, le Gouvernement prévoit un mode d'élection complémentaire permettant aux enfants et aux jeunes sortis de la scolarité obligatoire, fréquentant également un établissement du secondaire II hors du Canton ou n'étant pas scolarisés, d'exercer leur droit de vote et d'éligibilité. Et pour être élus, ces jeunes doivent être âgés de 15 à 18 ans ! De plus, un poste de délégué à la jeunesse a été accepté (sans opposition) dans le but d'aider, d'informer, de conseiller et d'être disponible pour la jeunesse et les parents.

Nous pensons qu'à ce stade tout est mis en œuvre pour que les jeunes de 16 ans débutent bien sur le plan politique. A notre avis, la meilleure solution pour sensibiliser les jeunes à la politique passe par un renforcement de l'éducation civique, où les parents se sentent plus concernés et associés avec leurs enfants.

Accepter cette motion, cela enlèverait le contenu principal de cette loi sur la jeunesse que le Parlement a votée l'année passée et, par la même occasion, discréditerait la décision prise par ce même Législatif.

Le groupe PDC, par le refus de cette motion, n'est en tous les cas pas contre les jeunes mais nous estimons qu'à l'âge de 16 ans, les jeunes ne sont pas assez matures pour assumer une pression politique, notamment dans des sujets qui les concernent parfois que très peu étant donné qu'ils ne sont pas encore actifs dans la vie. Pour nous, donner le droit

de vote à 16 ans, c'est accroître encore des responsabilités sur les épaules de ces jeunes, surtout lorsque l'on débute dans la vie professionnelle ou privée.

C'est pour toutes ces raisons que nous faisons entièrement confiance au futur Parlement de la jeunesse et à son délégué et que nous disons non à cette motion no 834. Avoir 18 ans est un âge raisonnable pour voter en toute connaissance de cause !

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI), président de groupe : Je crois ici que, pour faire un peu jeune, j'aurais dû me teindre la chevelure et peut-être retirer la cravate parce que ce n'est pas nécessairement l'ensemble de mes arguments qui vont me tirer vers la vingtaine !

La motion visant à octroyer le droit de vote à 16 ans a donné lieu à un débat nourri au sein du groupe PCSI. Les discussions, rumeurs et autres articles de presse traitant de la jeunesse au sein du PCSI m'obligent à ouvrir une parenthèse si vous voulez bien m'y autoriser. On a parlé d'un groupe des jeunes PCSI, inconnu au bataillon. Il est clair que si c'est dans ce monde-là que vous chercherez les jeunes du PCSI, vous aurez passablement de mal à en trouver. Néanmoins, le PCSI jurassien est un parti qui a choisi de manifester son action politique de manière globale, hors classes d'âge, un peu à l'image d'une société équilibrée qui réunit des communautés à l'échelle des régions ou des Etats et non à l'aulne des classes d'âge ou des classes sociales. Mais, comme l'opinion publique et vous-mêmes aurez pu le vérifier, l'influence de la jeunesse est bien réelle au sein du PCSI puisque ce sont eux qui, au cours de l'assemblée des délégués du mois de juin 2007, ont forcé la main au comité jurassien du PCSI peu enthousiaste pour participer aux élections fédérales. Donc, s'il fallait vous démontrer la présence de la jeunesse, on peut le faire sans corps constitué à l'interne du parti.

J'en reviens à l'objet du jour. S'agissant du vote à 16 ans, après un large débat, une courte majorité du groupe PCSI s'inscrit dans le choix de s'y opposer. Cette majorité était suffisamment courte pour qu'après discussion, nous ayons décidé de laisser à chacun des députés le choix de s'exprimer aujourd'hui selon sa sensibilité personnelle, choix que nous vous proposerons à chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs, renonçant d'essayer d'influencer un choix qui, cas échéant, devra être corroboré par le peuple.

Nous nous étonnons tout de même d'une partie de l'argumentaire servi par Monsieur Brahier, notamment cette faculté qui voudrait que le droit de vote à 16 ans participe à la formation civique. Je crois que si l'on dit que le droit de vote à 16 ans, c'est de la formation civique, cela signifie qu'en commençant de voter on ne l'a pas tout à fait acquise ou en tout cas insuffisamment, ce qui peut être vrai. C'est un petit peu comme si, pour octroyer un permis de conduire, on l'octroyait un moment à quelqu'un pour qu'il puisse apprendre à conduire au moment de passer l'examen ! Excusez-moi, la métaphore est un peu forte, peut-être un peu verglacée, mais je n'apprécie pas beaucoup d'utiliser le droit de vote pour une formation civique bien que je serai des premiers à soutenir la motion qui vise à redorer le blason de cet aspect de formation dans les écoles, délaissée qu'elle a été lorsqu'elle a été transférée dans une autre discipline de l'enseignement secondaire I notamment.

D'autres arguments bien sûr militent aussi en faveur de la motion. Ceux qui ont été dits en faveur et que les chré-

tiens-sociaux ont exprimés à l'intérieur de leur groupe ont déjà été annoncés. Je ne les répéterai pas.

Il est clair aussi que bien des gens de mon âge, plus âgés ou moins âgés, ont beaucoup à envier à des jeunes de 16 ans dans la connaissance civique. Une personne motivée, un jeune sera toujours intéressé à vouloir voter mais beaucoup, la grande majorité d'entre eux, ne disposent, à mon sens personnel cette fois-ci, malheureusement pas du recul qu'il faut avoir pour apprécier les décisions à prendre, en bonne connaissance de cause et savoir où l'on va. Je regrette beaucoup, il faut le vécu. Les années de l'apprentissage ou les années de l'étude sont autant d'expériences qui apportent et qui confortent la maturité pour permettre, à 18 ans déjà, de se lancer.

L'inadéquation qui existe aussi entre la majorité civile et pénale et cette majorité civile souhaitée ne me convient personnellement pas beaucoup non plus. Pour cette raison-là, je ne peux pas entrer dans ce jeu bien que je sois tenté, notamment quand j'écoute des jeunes qui s'expriment puis-que j'enseigne à des gens de 15 ans.

Je vais justement terminer par un exemple saisi lors d'une visite que nous avons faite, avec les étudiants de l'École secondaire de Saignelégier, dans ces institutions qui nous abritent aujourd'hui. Une jeune fille, bientôt 16 ans, me disait : «La politique, c'est vraiment intéressant et j'ai beaucoup de plaisir à parcourir les journaux et, quand je le peux, à prendre connaissance de ce que vous avez fait au Parlement». Elle vient de temps en temps m'interroger sur certains objets. Lorsque la visite continue, nous sommes accueillis par M. Berret qui nous explique ces histoires d'âge de 16 ans pour voter (pour ou contre), qui interroge les jeunes qui s'expriment à tour de rôle et les invite à un vote indicatif. Evidemment, j'observe la jeune fille avec laquelle j'ai parlé et j'ai vu qu'elle renonçait, qu'elle préférerait avoir le droit de vote à 18 ans. Evidemment, dans le train de retour à Saignelégier, je lui pose la question en lui avouant ma surprise sur le fait qu'elle s'intéresse beaucoup aux affaires publiques mais qu'elle souhaite ne voter qu'à 18 ans. Elle m'a dit : «J'ai tellement peur de prendre des décisions sans avoir le recul nécessaire, j'ai tellement peur de ne pas avoir connu ou vécu assez d'expériences pour imposer des décisions aux autres que je préfère attendre 18 ans». Je m'inscris dans cette optique aussi.

J'ai aussi le sentiment qu'on brûle un peu les étapes. On aimerait que les tous petits enfants soient très rapidement des écoliers, que les écoliers deviennent très rapidement des gens qui peuvent sortir. Combien de parents cèdent à leur jeune de 14 ans pour lui permettre quand même de sortir le soir et de dépasser 22 heures. Alors, il faudrait que les enfants deviennent des adolescents, les adolescents des jeunes pour aboutir tous ensemble, dès l'âge de 15 ans, à une espèce d'âge adulte qui prend plus l'aspect d'un simulateur ou d'une attitude affectée.

Pour cela, je ne peux pas m'inscrire dans ce rang, même si je fais confiance à beaucoup de ces jeunes qui peut-être voteront à 16 ans. Mon choix personnel m'invite à la prudence.

La présidente : Le Gouvernement propose donc le rejet de la motion. Après avoir entendu l'appréciation des groupes, quelle est votre position Monsieur le Député ? Vous maintenez la motion ? D'accord. La discussion générale continue.

Mme Maëlle Willemin (PDC) : Je ne reviendrai pas sur l'argumentaire de mon collègue Clovis Brahier, qui fut pertinent et détaillé. Néanmoins, j'aimerais exprimer quelques précisions.

16 ans... c'est l'âge où les parents mettent leurs adolescents face à leurs responsabilités, notamment quant au choix de leur avenir professionnel. C'est également l'âge où la justice considère que les jeunes sont responsables de leurs actes illicites et qu'ils peuvent disposer librement des revenus de leurs activités. 16 ans, c'est donc un âge où, tout naturellement, les jeunes acquièrent bon nombre de responsabilités. Et pourtant, les opposants au droit de vote à 16 ans prétendent qu'à cet âge-là les adolescents ne sont pas suffisamment matures pour aller voter ! La preuve est faite par ces exemples, c'est faux.

Par contre, il faut reconnaître que les jeunes n'ont actuellement pas tous suffisamment de connaissances politiques pour se prononcer sur ces sujets. Mais cela est dû à un déficit d'éducation civique – ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas d'un déficit de maturité mais bien d'un déficit d'éducation civique – auquel on pourra remédier notamment (je l'espère) en acceptant ma motion.

La motion de mon collègue Clovis Brahier s'inscrit dans le même sens. En effet, en ayant la possibilité d'aller voter plus tôt, les jeunes s'intéresseront à la politique plus vite et seront dans le bain directement après la fin de leur scolarité obligatoire, où l'éducation civique devrait être renforcée. Les adolescents seront donc aptes et auront les connaissances nécessaires pour aller voter sur des sujets qui les concernent, vu qu'ils représentent l'avenir de notre Canton.

Il est utile de préciser aussi que cette motion ne prévoit pas le droit d'éligibilité qui reste fixé à 18 ans. C'est la raison pour laquelle le droit de vote à 16 ans n'empêche pas le bon fonctionnement du Parlement cantonal des jeunes qui permettra aux adolescents de 15 à 18 ans d'être élus et de participer de manière active, cette fois-ci, à la politique.

Je pense qu'il est du devoir des politiques de se soucier de la bonne instruction civique des jeunes. Donner le droit de vote à 16 ans aux adolescents, c'est faire un pas dans leur direction et leur témoigner notre confiance. Nous devons ensuite trouver des moyens de les intéresser davantage à la politique en les incitant à aller voter. Dans cette optique, pourquoi ne pas prévoir, lors des votations, une publicité spécifique qui serait envoyée à tous les adolescents par internet, ceci afin d'attirer leurs regards ? Et si l'objet du vote les intéresse, alors ils n'auraient qu'à envoyer un «e-mail» qui leur permettrait de recevoir toute la propagande officielle ainsi que leur carte d'électeur, ceci par la poste. Bref, il y a de multiples moyens d'intéresser les jeunes à la politique mais ce ne sont que des modalités. Avant d'y penser, il faut accepter cette motion, ce que je vous encourage vivement à faire tout en précisant, pour les frileux, que celle-ci prévoit naturellement une modification de la Constitution et, par conséquent, permettra au peuple de s'exprimer !

M. Rémy Meury (CS-POP+VERTS), président de groupe : Notre groupe est très partagé sur l'objectif de cette motion et cela ne date pas d'aujourd'hui puisqu'un membre du groupe avait lancé cette idée en début d'année. Face au peu d'enthousiasme de la grande majorité du groupe, cette idée n'a jamais été développée par notre membre sous la forme d'une intervention. J'interviens donc plutôt à titre personnel

car j'ai l'habitude de donner les raisons qui font que je ne soutiens pas une motion que je considère importante.

Spontanément, on peut considérer l'idée d'élargir le droit de vote à une nouvelle catégorie d'habitants comme étant séduisante. Mais la froideur manifestée dans notre groupe s'appuie sur une réflexion qui dépasse le seul niveau de l'émotionnel.

Premièrement, nous ne voyons pas bien l'origine de cette revendication. Elle ne relève pas d'un processus de lutte menée par ou en faveur d'une partie de la population qui serait prétéritée. Il s'agit simplement de poursuivre l'abaissement de l'âge octroyant ce droit, entamé avec l'abaissement de la majorité civile. Fixer l'âge donnant le droit de vote est forcément arbitraire. Est-on apte à assumer ce droit à 16, 18 ou 20 ans ? La réponse change en fonction des individus. Certains prétendent même que ce droit est exercé par certains tout au long de leur vie sans avoir les aptitudes nécessaires ! Mais, globalement, la construction de la personnalité répond à des règles qui se vérifient très majoritairement. Dans notre groupe, trois membres dispensent des cours dans des écoles du CEJEF. Ils suivent des jeunes de 16 à 20 ans et voient clairement l'évolution de leur personnalité. Ils sont unanimes à dire que, durant cette période de la vie, l'accélération du développement personnel vers une plus grande maturité est phénoménale. Ce ne sont pas les mêmes personnes, fondamentalement, qui entrent et sortent de ces écoles.

Je peux le constater moi-même à titre personnel – et je crois que c'est la première fois que je parle de mes enfants au Parlement; après neuf ans, vous m'en excuserez – ayant des enfants de 19 et de 16 ans. Lorsque l'on aborde à la maison des sujets de société, ma fille (l'aînée) cherche à comprendre le problème pour prendre une position. Mon fils, lui, a la solution. Ce caractère entier est logique à cet âge; il me dit régulièrement d'ailleurs qu'il se réjouit de pouvoir voter pour changer les choses quand il considère que le peuple a fait un mauvais choix dans une votation. Cette impatience me réjouit bien sûr mais l'illusion qu'elle véhicule m'inquiète aussi : s'il avait eu le droit de vote, n'aurait-il pas connu de terribles désillusions qui se seraient traduites par un rejet finalement du droit de vote qu'il considérerait alors comme totalement inutile ? Le danger existe et ne doit pas être minimisé. Il ne faudrait pas que l'on crée, à travers cette solution, des abstentionnistes en puissance.

Le besoin d'obtenir ce droit n'est pas fortement ancré chez les jeunes concernés non plus. La nécessité de développer les cours d'instruction civique est réelle, notamment au secondaire I et au secondaire II, quel que soit l'âge donnant le droit de vote. La mise en place du Parlement des jeunes dans le Jura contribuera à développer cet apprentissage du civisme. L'octroi du droit de vote à 16 ans, même s'il ne poursuit pas le même objectif, pourrait remettre en cause l'existence même de ce parlement.

La coïncidence de la majorité civile et de la majorité civique n'est pas une notion absurde. Et M^e Schweingruber en a parlé tout à l'heure, le président du Gouvernement aussi. Je m'abstiens d'aller plus loin.

Pour terminer, ne voyons pas le droit de vote comme un jouet que l'on met entre les mains de jeunes qui l'utiliseront s'ils en ont envie ou ne l'utiliseront pas s'ils ne le souhaitent pas. Le droit de vote, ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir et une responsabilité.

Notre groupe n'a pas défini de position. La liberté de vote est laissée à ses membres. Certains membres voteront oui, d'autres non, les derniers s'abstiendront violemment !

Au vote, la motion no 834 est rejetée par 34 voix contre 19.

La présidente : Je vous propose à présent de vous donner les résultats concernant les élections au Parlement et au Gouvernement. Dans un premier temps, je vais vous donner le résultat des élections au Parlement.

8. Elections au Parlement

8.1. Président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	8
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

François-Xavier Boillat (PDC) est élu par 50 voix; 1 voix éparse. (Applaudissements.)

8.2. Premier vice-président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Vincent Wermeille (PCSI) est élu par 54 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

8.3. Deuxième vice-président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	5
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Michel Juillard (PLR) est élu par 28 voix; François Valley (PLR) obtient 26 voix; 1 voix éparse. (Applaudissements.)

8.4. Deux scrutateurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

Sont élus : Yves Queloz (PDC), par 56 voix, et Fritz Winkler (PLR), par 54 voix. (Applaudissements.)

8.5. Deux scrutateurs suppléants

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	4
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

Sont élus : Bernard Tonnerre (PCSI), par 56 voix, et Maria Lorenzo-Fleury (PS), par 49 voix. (Applaudissements.)

La présidente : Je cède à présent la parole à notre nouveau président pour qu'il puisse vous transmettre son message.

M. François-Xavier Boillat (PDC), président élu : Comme chaque année à pareille époque, le Parlement jurassien vient d'élire son président pour l'année à venir. Je tiens à vous remercier très chaleureusement et vous assure d'ores et déjà que je prendrai à cœur cette importante charge, certes honorifique, avec dignité et enthousiasme.

C'est un grand honneur et surtout de lourdes responsabilités qui m'attendent en 2008 mais la volonté qui m'habite à assumer ce mandat éphémère devrait me permettre d'être un ambassadeur à la hauteur de vos espérances.

Parmi les responsabilités à venir, il en est une bien visible pour vous, celle de présider nos séances plénières. Avec un état d'esprit d'ouverture, je mettrai tout en œuvre pour diriger nos débats avec impartialité, en laissant de côté les étiquettes partisans de chacun. J'attache une énorme importance aux institutions de notre encore jeune République et souhaite faire de notre hémicycle un endroit où, certes, des décisions politiques sont prises mais surtout où elles le sont dans un état d'esprit constructif, de respect et de tolérance.

L'accession à cette fonction de président représente certainement 1 % ou 2 % d'honneur et 98 % ou 99 % de travail. Et toutes ces obligations liées à la fonction, si enrichissantes soient-elles, se font, dans une large mesure, au détriment de la famille. Aussi, je m'en voudrais de ne pas remercier mon épouse Danièle d'avoir toujours été à mes côtés, sans oublier mes enfants, Valérie et Bertrand ici présents, dont le papa sera, durant une année, davantage un coup de vent qu'un père attentif. En ce moment solennel, permettez-moi d'avoir une pensée émue et particulière pour Aude, notre fille, qui nous a quittés il y aura bientôt cinq ans, terrassée par une leucémie... Décidément, chaque fois que j'en parle, j'ai un petit peu de la peine à conclure.

Si la politique est parfois comparée à une compétition sportive, vous accepterez que l'entraîneur passe en revue son effectif. Et pour vous faciliter la compréhension des choses, je ne vous apprendrai rien en rappelant que les pommes ne tombent pas sous les pruniers ! Cette banalité prononcée me permet sans transition d'avoir une pensée pour mes parents ici présents, dont mon père – cela a déjà été dit par Marie-Noëlle Willemin – a été député durant les douze premières années de souveraineté du Jura, au grand désespoir de ma maman pour laquelle la politique n'était et n'est du reste toujours pas la tasse de thé.

Ma reconnaissance va encore à mon parti, spécialement au groupe démocrate-chrétien et à sa présidente, Madame

Marie-Noëlle Willemin, pour ses propos attentionnés de ce matin.

Le premier citoyen est, durant une année, sous tous les feux mais sa présence dans des milieux très variés, bien qu'enrichissante, doit être ressentie comme une symbiose entre les politiques et le monde du travail, associatif, culturel ou encore sportif. En sillonnant notre Jura, je côtoierai tout au long de l'année 2008 la population jurassienne et je m'emploierai à démystifier le fossé qui sépare les politiques que nous sommes des citoyens de notre beau pays.

J'espère qu'ensemble nous agirons comme des femmes et des hommes sachant assumer davantage encore nos responsabilités afin de prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt général de notre Canton et de ses habitants, en mettant de côté d'autres soucis moins glorieux que sont les intérêts partisans ou des décisions électoralistes. Je souhaite vivement que nous y parvenions avec, en amont, une volonté gouvernementale allant dans le même sens.

Aussi, je caresse l'espoir de vivre dans un Jura meilleur à tous points de vue mais surtout un Jura synonyme de terre d'accueil avec une nature intacte et un essor économique constant. Voir dans un proche avenir notre déficit structurel se résorber, tel reste également mon vœu et c'est précisément dans cette voie que devront être prises des décisions courageuses par nous tous afin d'enrayer la fuite en avant et faire de notre Canton, si pas un Eldorado, du moins un coin de pays dans lequel les autorités politiques auront su prendre leurs responsabilités afin de ne pas léguer aux générations futures une dette beaucoup trop lourde aux incidences démographiques catastrophiques. Rappelons-nous, chers collègues, qu'un des impératifs de notre mission politique est de préparer l'avenir. Jusque-là, nous sommes tous d'accord. Mais pour préparer l'avenir, nous devons travailler tous ensemble dans l'unité et, là, chacun d'entre nous devra, tôt ou tard, faire des concessions.

Dans un registre bien différent, j'attends avec impatience le résultat de l'étude d'un canton à six districts que l'AIJ entreprend actuellement, étude susceptible de bouleverser le Jura historique. Mais encore faudra-t-il que le peuple jurassien, dans une écrasante majorité, accepte le partage avec ses frères du sud et que nous sachions, avec des mots justes, draguer ou pour le moins courtiser nos amis du Jura méridional. Le temps des combats est révolu; ensemble nous avons à construire notre région et à faire comprendre les intérêts de chacun dans le cadre d'une entité commune. Pour y parvenir, chacun devra faire preuve de sagesse, d'ouverture d'esprit et d'écoute.

Dans son discours d'investiture de l'époque, notre ancien président devenu ministre Charles Juillard avait mis sur pied, en collaboration avec le Département de l'Education, une journée des parlementaires dans les écoles. Cette expérience très enrichissante, à laquelle j'avais participé, mérite, si pas d'être institutionnalisée, pour le moins répétée. Je m'attacherai donc à renouveler l'expérience, persuadé que l'intérêt des parlementaires porté à la jeunesse est non seulement enrichissant pour nous autres députés mais suscite un vif intérêt auprès des élèves, ce qui m'a d'ailleurs été confirmé par le chef du Service de l'enseignement. Verra-t-on un jour une véritable foison de jeunes politiciens ? C'est assurément en nous approchant d'eux et en leur expliquant clairement notre travail que, osons rêver, d'ici quelques années, on parlera de véritables vocations des jeunes Jurassiens pour la politique en général.

Permettez-moi de remercier sincèrement notre présidente sortante, Nathalie Barthoulot, qui a su diriger nos débats avec rigueur, professionnalisme et compétence. Toujours soucieuse du moindre détail, elle aura été une présidente digne de la fonction, une collègue avec laquelle j'ai collaboré en toute franchise, sans arrière-pensée aucune et toujours dans la bonne humeur. Il ne me reste plus qu'à suivre ta voie, chère Nathalie, et à te souhaiter plein succès dans le cadre de tes futures activités car, sans être devin et encore moins dans les secrets de ton parti, je crois peu me tromper en pensant te revoir prochainement convoiter d'autres fonctions. (*Des voix dans la salle : Aaahhh !*) Et ces quelques mots ont été écrits avant qu'elle ne passe hier sur les ondes de notre radio préférée. Mais ce n'est que de la musique d'avenir.

Des remerciements également à Monsieur Laurent Schaffter, président du Gouvernement, avec lequel le Bureau a entretenu de très bonnes relations et qui a toujours été le digne représentant du Gouvernement, sachant à merveille nous faire comprendre certaines options prises par l'Exécutif et pas forcément partagées d'emblée par le Bureau du Parlement.

Par anticipation, je remercie Jean-Claude Montavon et Nicole Roth, sans oublier Louis-Philippe Seuret, sans lesquels notre institution serait pour le moins bancal. Par votre disponibilité, votre bonhomie, votre sens des responsabilités, vous facilitez, depuis de très longues années, la tâche des députés. Soyez rassurés, je ne manquerai pas de faire appel à vos connaissances et à votre savoir-faire dans le cadre de mon mandat.

Pour terminer, je félicite chaleureusement les autres élus du jour et tout particulièrement Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider élue à la présidence du Gouvernement (*rires; les résultats de l'élection n'étant pas encore connus*) et avec laquelle je me réjouis de collaborer et de représenter notre Canton, Monsieur Vincent Wermeille pour son accession à la vice-présidence du Parlement ainsi que Monsieur Michel Juillard à la deuxième vice-présidence, Monsieur le ministre Michel Probst, vice-président du Gouvernement 2008, ainsi que Messieurs les scrutateurs inusables Fritz Winkler et son acolyte... que vous appréciez toujours autant ! (*Rires.*)

Avant de prendre la pause, je me fais un plaisir de vous signaler qu'avec Elisabeth Baume-Schneider, nous vous offrons les corbeilles de fruits ainsi que les cafés, accompagnés, si vous le désirez, d'un petit pain, croissant ou bonhomme en pâte.

Et pour conclure, je souhaite à vous tous, à vos familles ainsi qu'à vos proches, de très belles Fêtes de Noël et une Année 2008 empreinte de bonheur et de santé. Vive la République et Canton du Jura. (*Applaudissements.*)

La présidente : Voilà, bien que le nouveau président ait déjà trahi des secrets, je vais néanmoins procéder à la lecture des résultats des élections au Gouvernement.

9. Elections au Gouvernement

9.1. Présidente du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Elisabeth Baume-Schneider (PS) est élue par 50 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

9.2. Vice-président du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	13
Bulletins valables :	47
Majorité absolue :	24

Michel Probst (PLR) est élu par 45 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

La présidente : Comme de coutume, nous allons avoir une petite pause qui sera bien méritée et je vous accorde celle-ci... Oups, pardon ! Je pense qu'il fait tellement chaud dans cette salle que le cerveau surchauffe ! Excusez-moi et je passe la parole à la présidente du Gouvernement pour l'année 2008, en m'excusant patement.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente élue du Gouvernement : Désolée pour le discours étant donné que vous attendez tous la pause !

Monsieur le Président, je vous adresse, au nom du Gouvernement, mes chaleureuses félicitations et souhaite que l'exercice de votre mandat vous procure des satisfactions à la hauteur de vos attentes. Je vous remercie d'ores et déjà sincèrement de l'action que vous mènerez à la tête d'un Parlement fort de ses prérogatives, favorisant des débats de qualité qui donneront à la population le goût de s'intéresser à la chose publique et, si possible, l'envie de nous faire confiance. Mes sentiments de reconnaissance sont naturellement acquis à tous les élus de ce jour pour leur disponibilité et leur engagement. Merci à chacune et à chacun.

Le rituel des remerciements aurait décidément un goût d'inachevé si je ne m'empressais de présenter mes félicitations à Nathalie Barthoulot et à Laurent Schaffter.

A la présidente sortante du Parlement, à l'amie et à la responsable politique, qui s'est confirmée au perchoir du Législatif cantonal comme une femme de panache, de cœur, de générosité et de compétence, je dis merci et je suis persuadée qu'une fois redescendue de «l'Olympe parlementaire», elle saura exprimer pleinement ses talents dans son mandat de députée et qu'elle saura aussi prendre les rendez-vous utiles avec le peuple jurassien.

Au chef de l'Exécutif cantonal, je dis également merci. Au cours d'une année dont on pouvait craindre qu'elle s'enlise dans une impasse politique et institutionnelle, notre président a su insuffler l'essentiel, à savoir qu'il émerge des

nombreuses heures de travail déjà passées ensemble, heures intenses, parfois tendues, parfois douloureuses, une sincère implication de chaque membre de l'Exécutif cantonal, sincère implication qui, progressivement, exprime une forte connivence autour de l'intérêt supérieur de l'Etat.

Et oui, tous les cinq, chacun à notre manière, nous aimons ce pays jurassien et, sans forfanterie mais également sans timidité aucune, nous avons des ambitions pour lui.

Il m'appartient encore de remercier le Parlement pour son soutien que j'apprécie comme une marque de confiance institutionnelle et, en écho à cette dernière, je réponds à chacune et à chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Députés, qu'il me tient à cœur d'être à la hauteur du mandat que vous me confiez, mandat qui m'invite à la reconnaissance à l'égard de l'institution politique et du peuple que nous servons vous et moi.

Plus personnellement, je sais que si aujourd'hui je suis ici, c'est grâce à ma famille, à mes amis, à mon parti, à mon groupe parlementaire et à quelques belles rencontres que la vie m'offre généreusement. Merci. J'ai juste une petite distinction avec le président, je suis une maman attentive, très peu présente mais attentive. Ce sont là de petits règlements et je ne crois pas que c'est parce qu'on n'est pas à la maison qu'on n'est pas attentif mais c'est très différent.

Face au temps que je consacre à la politique, face à mes impatiences, mes doutes et révoltes, je me demande d'ailleurs régulièrement si je trouve toujours et encore du sens dans mon engagement politique et si, justement, je suis utile là où j'essaie d'agir. J'ignore en fait si c'est grâce ou à cause du rythme des séances gouvernementales du mardi, des dossiers dont il s'agit de situer les enjeux, du travail stimulant avec les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs (j'y associe naturellement les enseignants) du Département et plus largement de l'Etat, du désir de ne pas oublier de compléter le petit tiroir du calendrier de l'avent de Théo, de la fierté de voir Luc bondissant sous les couleurs du HC Franches-Montagnes ou du tricot de petits gants pour décorer le sapin de Noël... mais, en fait, même si je l'ignore, je sais que le débat politique, le débat d'idées m'est encore et toujours vital. Aujourd'hui plus qu'hier, je suis convaincue de la nécessité d'organiser la confrontation des idées, de promouvoir celle des hypothèses, de susciter des réflexions afin de coconstruire un projet de société, une ambition collective qui positionne le Jura comme un canton sur lequel on peut, un canton sur lequel on doit compter.

J'ai choisi un métier, assistante sociale, et, dans le cadre de ma formation universitaire, si j'ai savouré les écrits d'Erving Goffman, de Pierre Bourdieu et d'Edgar Morin – cela me fait sourire car cela fait très longtemps que je n'ai plus cité ce dernier – ou d'autres sociologues, j'ai surtout pris conscience de la force et de la fragilité de la cohésion sociale, de l'importance du sentiment d'appartenance à une communauté, à un univers personnel qui peut s'articuler autour de la famille, des proches, du lieu de vie, du lieu de travail, de l'association culturelle ou sportive, de la religion, etc.

Sur le terrain professionnel, j'ai ressenti par la suite à quel point le sentiment d'appartenance et la nécessité de reconnaissance sociale contribuent à la dignité de chacune et de chacun.

En fait, je n'ai pas choisi d'être ministre et pourtant, progressivement, j'ai vécu des désarrois analogues, des ivresses de bonheur semblables ou encore des espoirs apparen-

tés à ceux qui constituaient le quotidien de mon activité précédente. Je ne mentionnerai qu'un bémol, parfois la solitude, bien présente dans ce métier-là. Car en fait, Mesdames et Messieurs, il s'agit bien de cela. Mon fils Théo, âgé de 7 ans, ne s'y est pas trompé : il s'agit d'un métier qui ne sort de l'ordinaire qu'en raison de son origine et de son rayonnement publics.

Certaines personnes, notamment dans le domaine social ou culturel, m'interpellent parfois avec bienveillance, parfois et même souvent avec ironie, sur les jeux de pouvoir que la politique, à leurs yeux, rend douteux et indignes de sa mission première. On y subordonnerait la gestion honnête de la cité à l'ego des hommes et des femmes. Objection récurrente en vérité contre laquelle, vous en conviendrez, il est difficile de se battre, même en y mettant la meilleure volonté du monde et même si on observe à quel point la vie en dehors de la politique est, elle aussi, soumise aux tensions qu'inspirent les compétitions de pouvoir consubstantielles de la nature humaine.

En ce temps si proche de Noël, permettez que j'exprime le fait que la politique n'est certes pas un bain d'oécuménisme dans lequel chacune et chacun accueille son prochain avec fraternité... Mais, si la pratique politique provoque parfois en moi révoltes instinctives ou écœurements intimes, cela ne suffit pas à en décréter une condamnation définitive. La politique est noble le plus souvent. Je veux pour ma part la voir comme ça, comme le moyen privilégié d'exprimer des convictions, de mettre des faits en débat et d'oser remettre en cause la légitimité des élus lorsque les idées qu'ils convoient s'affirment sans plus de respect pour les autres.

Ce qu'on a pu observer lors des dernières élections fédérales est, à mes yeux, à ce titre exemplatif. Et vous l'aurez compris, je ne conteste aucunement la légitimité du discours politique, qu'il soit de droite ou de gauche. Je revendique en revanche le respect et l'apaisement dans les débats afin de construire les consensus nécessaires au développement de notre société. J'insiste sur la notion de consensus qui n'a, à mes yeux, rien à voir avec des compromis asservissants ou ôtant tout relief aux idées de chacune et de chacun.

Il ne s'agit pas d'aseptiser les débats en optant pour des stratégies d'évitement ou des prévenances artificielles mais bien que l'insoumission ne soit pas systématiquement de l'arrogance et invite au contraire à travailler en bonne intelligence à l'émergence des idées, à l'édification d'une société cohérente dans les équilibres qu'elle souhaite s'approprier pour assurer ce qui me tient le plus à cœur, la dignité de chacune et de chacun.

La femme de gauche – j'ai de la peine avec ce terme de Taignatte; la Franc-Montagnarde, la Jurassienne mais en tout cas pas Taignatte – que je suis exprime ainsi son respect et son admiration à Madame Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale qui mènera... une politique résolument à droite.

Ce respect, cet apaisement dans les débats sont essentiels et nous aurons besoin de cela également ici dans l'année à venir. Nous aurons des dossiers importants à traiter et l'avenir de ces débats qui seront passionnants insuffleront une dynamique de changement. Il ne s'agit pas d'entrer dans la frénésie du changement pour le changement. Toutefois, nous avons, avec nos convictions et responsabilités respectives, à mener justement des débats sereins dans des domaines aussi divers et passionnants que :

- le domaine de l'organisation scolaire, que ce soit au travers de la réorganisation de la carte scolaire pour l'école obligatoire ou encore du domaine secondaire et tertiaire;
- le domaine de l'environnement avec diverses lois sensibles à adopter;
- le domaine de l'assainissement des finances publiques;
- le domaine de l'organisation de l'Etat et du statut de son personnel;
- le domaine de notre positionnement économique entre Bâle, la Suisse romande et la France;
- le domaine des relations Etat-communes;
- le domaine culturel avec les discussions à mener avec le canton de Berne, en particulier au sujet du CREA;
- etc.

Vous en conviendrez, ces dossiers nécessiteront un dialogue et des négociations avec les partenaires sociaux et une ouverture.

Parler d'ouverture m'invite à esquisser un pas du côté de l'étude de l'Assemblée interjurassienne, étude qui nous sera remise l'année prochaine et qui nécessitera de notre part des attitudes empreintes de confiance, de lucidité et de courage.

Confiance parce que nous disposons de moyens institutionnels qui, dans une configuration politique différente de celle prévalant à l'époque des plébiscites, permettent une progression dépassionnée du débat. Le passé a ses références, ses codes et ses modèles légitimes. Le respect que je leur porte me permet d'espérer que l'avenir aura ses audaces, ses idées propres et paradigmes particuliers que nous saurons construire en privilégiant le dialogue avec le Jura bernois.

Lucidité parce que rien ne sera facile en fonction des résultats de l'étude de l'AIJ. Lucidité cependant parce qu'après trente ans de souveraineté, la République et Canton du Jura a l'avantage de pouvoir dresser un inventaire objectif de ses forces et fragilités et nous aurons l'enthousiasme pour nourrir un dialogue libéré des dérives ultra-régionalistes ou encore des chocs des ambitions personnelles.

Courage parce qu'il est indispensable que nous nous dépassions. Si je ne demande à personne d'abandonner ses convictions idéologiques, je demande à tous de les arrimer à une ambition commune qui privilégie l'intérêt général et assure la cohésion de la communauté citoyenne. Il le faudra ce courage de bousculer les tabous, de contester les confort et de contredire les certitudes si nous voulons nous donner la moindre chance de convaincre de notre capacité à écouter et à comprendre ce que les citoyennes et les citoyens veulent des deux côtés de la roche Saint-Jean.

La liste esquissée des dossiers dont nous aurons à traiter vous convaincra que c'est bien dans une année passionnante que nous entrerons tantôt. Elle produira du bel ouvrage, j'en suis sûre.

Avant de conclure, je souhaite encore rendre hommage à l'engagement des femmes, à les remercier car elles sont la plupart du temps du côté de celles et ceux dont la volonté produit de l'action et, ce, malgré leur double ou triple engagement et la fatigue qui peut en résulter.

Enfin, je veux croire que le Jura de nos racines, dont on dit volontiers qu'il hésite souvent, qu'il ne sait plus retenir sa jeunesse, qu'il déçoit sa vieillesse, a la possibilité, grâce à

l'engagement de son Parlement, de son Gouvernement et naturellement de la population, à tout moment de se ressaisir.

Comme je l'ai dit voici deux ans, dans le respect d'autrui, dans la fierté et le bonheur de contribuer à l'action du Gouvernement et du Parlement, je m'engage volontiers dans l'année qui s'ouvre à nous. J'avais choisi un superbe poème «La bonne justice» et je reviens avec Paul Eluard et un extrait de «poésie ininterrompue» :

En dépit des pierres
A figure d'homme
Nous rirons encore
En dépit des cœurs
Noués et mortels
Nous vivons d'espoir
Rien de nous réduit
À dormir sans rêves
A supporter l'ombre
Il n'y a sur l'heure
Doute ni soupçon
D'une heure semblable
A jamais sur terre
Tout remue et chante
Change et prend plaisir

Je vous souhaite d'apaisantes Fêtes de fin d'année, joie et santé à vous et à celles et ceux qui comptent pour vous. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

La présidente : Voilà, nous allons maintenant véritablement prendre une pause. Etant donné l'avancement de l'horaire, je vous propose que cette pause se prolonge jusqu'à 12 heures et que nous reprenions nos débats à 14 heures. Un bon appétit et à tout à l'heure, à 14 heures précises, pour la reprise de nos débats !

(La séance est levée à 11.20 heures.)